

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2018

La séance est ouverte à 20 heures 10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Je demande à Anny Léon de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par Mme Anny Léon.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. MEDAN à M. SENANT

M. SERIN à Mme GENEST

Mme SANSY à M. MARTIN

M. HUBERT à M. AIT-OUARAZ

M. NEHME à Mme COTTENCEAU

M. GOULETTE à Mme BETOUATI

Mme BENOIT à M. DURIEZ

M. FEUILLADE à M. RUFAT à partir du point 13

Conseiller absent : M. LE BOURHIS

**- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
12 AVRIL 2018 A 20 HEURES ET 21 HEURES**

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu des deux séances du 12 avril, celle de 20 heures et celle de 21 heures. Y a-t-il des observations ou des demandes de rectification sur ces comptes rendus ? Il n'y en a pas, donc je considère que ces comptes rendus des deux séances sont approuvés.

- LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession, appelle-t-elle des remarques ou des questions de votre part ?

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. C'était à propos des décisions 1 et 2 qui concernent un atelier qui a eu lieu dans le cadre de la Politique de la Ville qui est un atelier théâtre. J'avais des questions à ce sujet mais je les ai posées en commission ; donc, le problème est réglé. J'aimerais simplement faire la remarque suivante : ces ateliers théâtres sont très utiles pour les jeunes. Cela permet de mobiliser leur esprit et parfois d'avoir un pouvoir de conviction et d'éducation que n'ont pas d'autres méthodes. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je pense que ce serait bien si ce genre de démarche pouvait être aussi utilisée dans d'autres quartiers car il a été question, par exemple, de s'occuper de la lutte contre la radicalisation et certainement il y a aussi d'autres problèmes dans d'autres quartiers. Ce serait bien de le faire à ce moment-là.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Hagel ?

Mme HAGEL : Bonsoir à tous. Bonsoir, Monsieur le Maire, je reste sur la première page ; c'est le point 3. Il s'agit d'une convention de prestation à passer avec la société OPnGO pour la fourniture d'une application de réservation et de paiement à distance du stationnement urbain moyennant le versement d'une commission de 20 %. Je dois dire que c'est une application bien payée, 20 % du prix de stationnement qui passe à OPnGO. Quand on cherche un petit peu et que l'on essaie de savoir ce qu'est OPnGO, on se rend compte que c'est INDIGO, c'est

VINCI. Or, on se souvient quand même que notre stationnement de sous-sol était géré par cette entreprise il y a encore peu de temps. Alors, on se dit que, tout d'un coup, vous faites un cadeau.

M. le Maire : Ce n'est pas un cadeau !

Mme HAGEL : 20 % ?

M. le Maire : Vous pensez que cette convention est inutile ?

Mme HAGEL : Je n'ai pas dit du tout que cette application était inutile.

M. le Maire : Un cadeau, c'est inutile !

Mme HAGEL : Je n'ai pas dit que c'est inutile, j'ai dit que c'était très cher payé.

M. le Maire : Ah bon ! Vous savez que c'est le service qui est rendu par cette société.

Mme HAGEL : Oui, bien sûr !

M. le Maire : Quel service rend-elle ?

Mme HAGEL : De fait, vous payez par internet. Vous pouvez même louer des places. Il y a tout un système extrêmement élaboré. D'ailleurs, on pourrait se demander si beaucoup d'Antoniens savent s'en servir. Je n'ai pas dit s'en servent. Je ne dis pas que l'application n'est pas intéressante. Je dis que ce qui est versé pour l'application alors que l'on sait très bien que toutes ces choses-là sont un logiciel et que tout est géré totalement. Je trouve que 20 % c'est très bien payé.

M. le Maire : Madame Precetti va vous répondre.

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. Effectivement, OPnGO est un service digital permettant d'agréger l'offre de stationnement mais pas que pour une ville mais pour le pays entier. Cela déborde même les frontières de la France. Cela permet d'offrir aux usagers une vision des stationnements existants sur l'application. Cela rend donc plus visible notre parking. En l'occurrence, cela rend notre parking plus visible. Cela

en facilite l'usage parce que les entrées et sorties se font du coup sur lecture de plaques, c'est-à-dire que les personnes n'ont pas besoin de prendre de ticket. Quand elles sortent, à nouveau leur plaque est lue. Elles ressortent comme elles sont rentrées et elles paient effectivement le stationnement à l'application. C'est une facilitation de fonctionnement.

Puis, cela peut être une évolution possible vers une optimisation de l'usage des parkings.

Je vais vous répondre sur les 20 %.

Mme HAGEL : J'ai bien compris que vous avez dit que les personnes qui utilisent cette application versent l'argent à OPnGO.

Mme PRECETTI : Si vous essayé de l'utiliser, vous verrez que, oui, vous devez rentrer votre carte bancaire.

Mme HAGEL : OPnGO ne vous renvoie que 80 % de la somme.

Mme PRECETTI : Elle nous renvoie tout et c'est nous qui reversons 20 %. C'est comme cela que ça fonctionne. 20 % c'est bien négocié. L'offre de départ c'était plus que cela. Et c'est, en général, beaucoup plus pour toutes ces applications. Cela tourne entre 17 et 30 €, et c'est plutôt entre 25 et 30 pour la plupart de ces applications ailleurs et pour les autres opérateurs. La ville d'Antony a bien négocié ce contrat.

Puis, il faut savoir que c'est une offre supplémentaire pour trouver du stationnement mais cela représente quand même un usage extrêmement faible et que 20 % sur cet usage c'est quelques dizaines ou centaines d'euros par an mais cela ne va vraiment pas très loin.

Mme HAGEL : C'est appelé à se développer.

Mme PRECETTI : Tout se négocie. Le contrat est pour un an.

Mme HAGEL : Nous n'avons que trois lignes. On ne sait pas que le contrat est pour un an.

Mme PRECETTI : Je vous donne la réponse.

M. le Maire : Par ailleurs, la commission est plafonnée à 25 000 €.

Mme PRECETTI : On en est loin.

M. le Maire : Heureusement !

Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : La 8 me sert de prétexte pour poser ma question et je profite de cette décision, Monsieur le Maire et messieurs les maires adjoints en charge de délégation relative à la zone Antonypole pour vous demander de bien vouloir informer enfin notre conseil de l'état actuel et à venir de cette zone Antonypole, une zone apparemment en déshérence aujourd'hui. Ici et là, des terrains, des bâtiments à l'abandon, un terril nouveau de 10/15 mètres de haut, on ne sait pas exactement, des terrains fréquemment occupés par des populations en transit : nomades, sans parler du dépôt municipal de ferrailles urbaines.

Pouvez-vous, ce soir, nous faire savoir, faire savoir à notre population où en est le projet inventons la métropole ?

Confirmez-vous le démarrage des démolitions des bâtiments existants -Il y a des panneaux un peu partout sur tous les bâtiments- en fin d'année, début 2019 pour la future gare du Grand Paris quant aux locaux de l'ex-Universal ?

Pouvez-vous ce soir nous en dire un peu plus puisque l'on nous apprend incidemment, ici, au fur et à mesure de nos rencontres qu'un projet concernant -et nous nous en félicitons- plusieurs centaines d'emplois liés à l'économie solidaire serait sur le point d'aboutir ?

Au-delà, pourriez-vous nous confirmer ou infirmer les informations concernant la prochaine vente du centre municipal André Malraux dont certains se répandent ? La ville est sauvée : 35 millions de vente. Certains disent qu'ils ont 15/20 ans devant eux de tranquillité financière. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ce soir pour éclairer nos concitoyens ?

M. le Maire : Sur Antonypole, tout le monde sait que la ville a un projet d'aménagement de ce quartier de 40 ha. Le projet Antonypole est du domaine public. A part vous, Monsieur Feuillade, tout le monde sait ce qui va se faire. Avec l'ouverture de la gare, avec l'arrivée de la ligne 18, on va lancer une opération d'aménagement portant sur environ 3 000 logements et sur 200 ou 300 000 m² de bureaux ou d'entreprises.

Voilà notre projet.

Ce projet est lié, bien sûr, à l'arrivée de la ligne 18 qui a été retardée, comme vous le savez, il y a quelques mois par le gouvernement mais qui est, néanmoins, maintenue pour au plus tard 2027, peut-être un peu avant.

Il ne vous a pas échappé que le terrain de la gare est vendu. La Société du Grand Paris a acheté le terrain de la gare. La Société du Grand Paris va intervenir prochainement pour démolir le bâtiment. Elle est moins pressée dans la mesure où le projet est retardé. D'après ce que j'ai cru comprendre, les travaux de construction de la ligne vont commencer en 2019 même s'ils s'étalent sur plus d'années. Ils commenceront presque comme prévu en 2019 puisque le projet en est au stade du DCE. Normalement, quand on est au stade du DCE, les travaux commencent un an plus tard.

On peut dire qu'en 2019, logiquement, les bâtiments de la future gare seront démolis et le trou commencera à se creuser sur l'emplacement.

C'est pour le projet de la Société du Grand Paris.

Il est clair que l'opération « Inventons la Métropole » ne peut se faire qu'au même rythme de l'arrivée de la gare. Les travaux de lancement de l'opération de « Inventons la Métropole » se feront aussi avec un retard de trois ans ou de deux ans et demi par rapport aux prévisions initiales.

Mais l'opération est maintenue et le prix de vente aussi.

M. FEUILLADE : Et le reste ?

Je pose la question aussi sur les anciens locaux, d'Universal qui sont mis, sont-ils maintenus ?

M. le Maire : L'accueil des migrants se fait sur les locaux Universal. L'autre partie du terrain Universal, normalement, devrait être donnée en location, pas par nous. Elle appartient à l'E.P.F.-Ile-de-France, Etablissement Public Foncier de l'Ile-de-France. Elle devrait être louée normalement à Plateau Urbain, candidat que nous avons beaucoup soutenu.

Monsieur OLLIVRY peut éventuellement vous dire un mot.

M. OLLIVRY : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tout le monde.

Le Plateau urbain est l'inventeur de ce concept de réutiliser des friches qui ne sont pas utilisées en attente de réhabilitation, cela a été fait sur un grand terrain à Paris que vous connaissez tous c'est l'ancien hôpital -que vous connaissez tous- des enfants malades dit St Vincent de Paul qui a été fermé il y a quelques années et qui a hébergé une centaine d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ou de diverses entreprises des marchés, tout simplement. Les conditions sont complètement différentes que dans un bâtiment ou dans un espace privé classique, c'est que ce sont des baux précaires. On prend les bâtiments en l'état et donc les conditions sont beaucoup plus spartiates. En l'occurrence, Plateau urbain a négocié avec l'E.P.F. Ile-de-France et maintenant va pouvoir disposer des locaux d'Universal qui font 18 000 m² et qui vont accueillir des entreprises de divers horizons.

Par exemple, il y a un projet de restaurant avec changement de décor tous les trois mois. On verra un jour un décor antillais ; le lendemain italien, etc.

Il y a des projets d'artistes peintres. Il y a des projets de recyclage, des projets de développement durable, etc. Mais il y a aussi des projets très classiques d'entreprises qui pourront décoller parce que le loyer sera 60 € par m² par an au lieu d'environ de 100 ou 180 € en tout cas dans la zone industrielle là-bas. Cela permet aux entreprises de décoller et de travailler.

Le plus important c'est que ces entreprises auront un peu un moule commun et travailler ensemble, s'épauler ensemble. Il y aura certainement une ambiance un peu particulière d'économie sociale et solidaire dans ces espaces.

On aura la réponse au mois de juillet parce qu'avant il y a des essais techniques à faire. Est-ce que le bâtiment est viable ? Si le bâtiment est viable, cela va s'ouvrir à partir du mois d'août.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je trouve que c'est un beau projet et nous serons assez vigilants à ce qu'il soit ouvert sur la ville.

C'est vrai que c'est un peu loin de beaucoup de quartiers de la ville ; c'est un peu excentré. Néanmoins, je pense qu'il faudra que la ville ait en tête de donner suffisamment d'informations aux Antoniens pour qu'ils sachent ce qui se passe dans ce lieu qui, à mon avis, si ce que nous voyons aujourd'hui se réalise, sera vraiment générateur d'innovation, d'ouverture, d'échange, et ce sont des choses dont nous avons besoin tant sur le plan économique que sur le plan de la cohésion sociale.

Je vous remercie.

M. le Maire : Je suis d'accord avec vous. Christian OLLIVRY s'est beaucoup investi pour faciliter les relations entre l'Etablissements foncier d'Ile-de-France qui est propriétaire et Plateau urbain. Il a fallu convaincre l'EPF de consentir une baisse de loyer pour que ce soit accessible à Plateau urbain. Comme c'est la ville qui, en définitive, subira les

conséquences de cette diminution de loyer en 2027 lorsqu'elle récupèrera le terrain, nous avons posé toutefois que Plateau urbain puisse accéder et réaliser son opération. Nous sommes très demandeurs de cette opération.

M. OLLIVRY : Il y a quand même un aspect très direct, c'est qu'il y aura à peu près 150 à 300 emplois dans ce bâtiment. Un certain nombre sont de l'économie sociale et solidaire ; ce seront aussi des emplois précaires ; déjà Antraide a visité le bâtiment avec des entreprises. On entend bien utiliser cette ressource pour amener des gens au travail.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. FEUILLADE : Je me félicite d'avoir posé cette question, d'avoir eu ces réponses parce qu'à ce jour les Antoniens n'en savaient rien.

M. le Maire : Mais si, mais si.

M. FEUILLADE : Mais non.

M. le Maire : Ils en savent beaucoup plus que vous ne croyez.

Mme HAGEL : Vous n'avez pas répondu à la question sur Malraux et la vente de Malraux.

M. le Maire : J'ai répondu que « Inventons la Métropole » se construira sur le site de Malraux ainsi que sur le site qui est derrière la future gare acheté par l'établissement public foncier des Hauts de Seine et de l'Île-de-France.

M. FEUILLADE : Acheté vendu ?

M. le Maire : Malraux sera vendu dans le cadre « Inventons la Métropole ».

M. FEUILLADE : Ce n'est pas encore vendu. Des transactions sont en cours.

M. le Maire : Non, c'est réglé.

M. FEUILLADE : 35 M€ ?

M. le Maire : Oui, à peu près.

Mme HAGEL : A peu près !

M. FEUILLADE : Finalement, on a les mêmes informations. Pour la ville d'Antony, 35 M€ de bénéfice, vous êtes assuré pour les 15 à 20 ans. Vous allez pouvoir signer tout à l'heure le contrat avec Macron.

M. le Maire : Passons.

S'il n'y a plus d'autres questions sur les décisions...

Mme HAGEL : Si, si, oh là là !

M. le Maire : Au lieu de plaisanter, posez-les !

M. FEUILLADE : Sur la 23, sur les espaces verts, je réitère ma demande -là, il y a 2 ha et quelques- que j'ai faite depuis des années ici. Vous m'avez toujours dit oui, Monsieur le Maire, et cela ne s'est jamais fait.

M. le Maire : Quoi ?

M. FEUILLADE : Il faut intégrer le patrimoine des espaces publics verts de Guillebaud, Lavoisier, des Morins et des autres. Ce sont des locataires des résidences H.L.M. qui paient l'entretien y compris l'éclairage devant l'école bientôt désaffectée.

M. le Maire : C'est bon !

M. FEUILLADE : Ce sont bien eux qui les paient.

Mme HAGEL : C'est un scandale.

M. FEUILLADE : Il ne faut pas rigoler.

M. le Maire : Il n'y aura plus d'école.

M. FEUILLADE : Oui, mais il y aura toujours l'éclairage. On connaît. Vous nous avez dit que, oui, vous étiez d'accord. A chaque fois j'en parle à feu Antony Habitat : on est tous d'accord. On travaille là-dessus. Mais vous n'y arrivez pas. Ce sont les gens qui continuent à payer. Ce n'est pas normal que les gens de Guillebaud continuent à payer pour l'éclairage, le stationnement, l'entretien des gens qui vont à la gare, qui vont à l'école. Ce n'est pas normal.

Mme HAGEL : Et pendant ce temps-là, on municipalise des voies qui traversent des résidences privées, et je trouve cela très bien. Mais quand il s'agit de résidences privées, vous municipalisez les voies, vous avez raison. C'est entretenu, c'est illuminé.

Quand il s'agit des abords on va dire de l'ancien, là, tout d'un coup, ce sont les locataires qui doivent payer. Franchement, c'est incohérent. C'est quasiment scandaleux.

Si j'avais été locataire, je crois que j'aurais déposé un recours. Sur le plan légal, ce n'est pas normal.

M. LEGRAND : C'est sur leur résidence.

M. FEUILLADE : Monsieur LEGRAND, ce n'est pas ce que vous me disiez hier.

On s'est rencontré hier soir et vous m'aviez dit que vous étiez d'accord.

M. le Maire : Passons !

M. LEGRAND : Ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur Rufat a la parole puisque vous posez des questions hors sujet.

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas hors sujet.

M. le Maire : La question 23 ce n'est pas cela, c'est l'entretien des espaces verts.

M. FEUILLADE : Je vais vous en poser une troisième hors sujet mais qui est quand même liée au sujet. Je suis désolé pour vous. C'est concernant les frais d'avocat Massy Valenton.

M. le Maire : Enfin une question.

Quel numéro ?

M. FEUILLADE : La 29.

Monsieur le Maire, j'ai préparé un petit truc comme d'habitude. Cela devient une ritournelle. Les paiements des frais d'avocat dans le

dossier Massy Valenton sans que l'on ne sache jamais où en est cette affaire, on paie. Vous le savez bien, Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller délégué -il n'est pas là- cela bouge dans le quartier de la ligne Massy Valenton. Aujourd'hui, l'inquiétude est vive, cela bouge et les riverains sont inquiets faute d'information organisée. Ainsi certains apprennent par des ouvriers un jour le long de la ligne à hauteur de Mirabeau que d'importants travaux de maintenance auront lieu la nuit pendant plusieurs semaines, deux mois, à l'automne 2019.

D'autres, un peu plus loin, rue des chênes, découvrent un beau matin que la S.N.C.F. après autorisation municipale a décidé de raser purement et simplement le petit bois qui jusqu'alors fait écran naturel de protection contre les nuisances.

J'apprends de la bouche même du maire que la question du passage à niveau est définitivement réglée. Ça y est c'est fait sans même attendre que les recours soient épuisés. Le projet présenté depuis des années sera mis en œuvre. Dont acte !

Certes, la sécurité doit primer et l'intérêt général prévaloir mais cela ne doit pas se faire pour autant sans prise en compte des intérêts particuliers et collectifs. Dans ce quartier Michalon, il y a des commerces, des commerçants, des commerçantes, il y a de nombreux chaland et, sincèrement, ce ne sont pas les éventuelles indemnités qui les préoccupent aujourd'hui. Non, pour des commerçants artisans et autres, ce qu'ils souhaitent c'est poursuivre leurs activités, leur métier. C'est aussi garder le contact, le service rendu aux clients. Pour les habitants du quartier, c'est aussi sauvegarder le commerce, les services de proximité qui en font le dynamisme, la vie du quartier et ses habitants. Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller délégué aujourd'hui absent, les habitants sont inquiets. Ils vous demandent de les informer, les associer. Les

solutions existent, il faut les travailler avec les habitants et les construire avec eux ensemble.

M. le Maire : Merci pour vos conseils, Monsieur Feuillade. Tout cela, on le savait déjà.

M. FEUILLADE : Mais vous ne le faites pas.

M. le Maire : Mais si, mais si, au risque de vous décevoir.

Mme HAGEL : Il y a un gros problème.

M. le Maire : Oui, il y a un problème.

M. FEUILLADE : Ecoutez-les !

M. le Maire : Comme pour le foot, on n'a pas réussi. On ne s'en occupe pas.

M. FEUILLADE : Il vous est possible ce soir, Monsieur le Maire. Allez-y ! On vous écoute.

M. le Maire : Oui, oui.

Mme HAGEL : Moquez-vous et vous verrez un petit peu.

M. le Maire : Vous êtes contre la suppression du passage à niveau.

Mme HAGEL : Pas du tout...

M. le Maire : Nous aussi. Nous sommes donc d'accord ; nous sommes pour. Maintenant, il est clair que les travaux qui vont se faire, qui sont des travaux très importants se feront bien sûr avec le maintien total de la situation des commerçants et des habitants. La ville prendra toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'activité du commerce et pour limiter au maximum les nuisances pour les habitants et les commerçants.

M. FEUILLADE : Juste un mot, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Si vous allez au-delà et si vous êtes contre le projet du passage à niveau...

M. FEUILLADE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut lever...

M. le Maire : Nous prendrons toutes les mesures pour protéger les habitants et les commerçants.

M. FEUILLADE : Ecoutez-moi, Monsieur le Maire, pour éviter toute ambiguïté. Nous ne sommes pas contre. On a toujours dit que, concernant la suppression de ce passage à niveau dangereux, on pouvait éventuellement chercher d'autres solutions.

Celle que vous avez retenue, manifestement, c'est celle qui va s'imposer.

M. le Maire : Oui. Ce n'est pas que nous qui l'avons retenue.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, je n'ai pas fini.

M. le Maire : C'est celle que l'Etat a retenue puisque c'est l'Etat qui a décidé de lancer ce projet. Le débat est clos. C'est le résultat de l'enquête publique.

M. FEUILLADE : Non, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas dire cela aujourd'hui parce que l'enquête publique est pendante devant le Tribunal administratif.

M. le Maire : Non, l'enquête publique a été décidée par l'Etat. Nous l'avons attaquée devant le Tribunal.

M. FEUILLADE : Vous l'avez attaquée mais vous n'avez pas encore les résultats.

Vous ne pouvez pas vous prévaloir de résultats qui n'existent pas auprès du Tribunal.

M. le Maire : Vous voulez faire durer la procédure et risquer d'avoir des morts.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, je n'ai pas dit cela.

M. le Maire : Qu'avez-vous dit alors ?

Où voulez-vous en venir, Monsieur Feuillade ? Vous venez d'intervenir. Que voulez-vous dire de plus ?

M. FEUILLADE : Vous n'écoutez pas ce que je vous dis.

M. le Maire : Si, je vous écoute.

M. FEUILLADE : Alors si vous écoutez, vous n'entendez pas comme d'habitude.

Ce que je dis et que tout le monde dit aujourd'hui c'est qu'effectivement il faut supprimer ce passage à niveau. Il y avait des alternatives différentes à préciser.

M. le Maire : On ne va pas trop attendre parce qu'il y a trop de risques qu'il y ait des morts.

M. FEUILLADE : On est d'accord.

M. le Maire : Alors ?

M. FEUILLADE : Vous avez retenu celui que l'Etat...

M. le Maire : Ce n'est pas moi.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas la peine que je continue.

Mme HAGEL : Ce n'est pas de cela dont on parle. On est d'accord.

Quelle mesure allez-vous prendre ?

M. le Maire : On verra.

On prendra les mesures les plus efficaces.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, tout le monde aujourd'hui reconnaît que l'on va supprimer ce passage et que le projet qui a été retenu c'est le vôtre avec la S.N.C.F.

M. le Maire : Ce n'est pas le mien du tout.

Ce n'est pas mon projet. C'est le projet de la S.N.C.F. que l'Etat a approuvé.

Mme HAGEL : Ce n'est pas l'Etat.

M. le Maire : L'Etat l'a approuvé.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas votre projet, Monsieur le Maire, c'est celui des autres mais c'est celui que vous avez retenu.

Que demande-t-on avec les gens du quartier, les habitants, les commerçants ? C'est que maintenant il faut travailler ensemble.

M. le Maire : Oui bien sûr que l'on veut travailler ensemble, avec les commerçants, pas avec vous !

M. FEUILLADE : Pourquoi pas avec nous.

Mme HAGEL : C'est l'intérêt général qui nous importe.

M. FEUILLADE : Je vais aller au bout de mon raisonnement. Maintenant, il faut que vous travailliez avec nous ou sans nous comme d'habitude.

M. le Maire : Sans vous.

M. FEUILLADE : Bien sûr, vous n'aimez pas les minorités, c'est cela ? Pas les oppositions, les minorités.

M. le Maire : Cela dépend des minorités.

M. FEUILLADE : Je vous dis qu'avec ces gens, les commerçants qui ont des intérêts ; leur intérêt n'est pas uniquement -ils me le disaient encore hier quand je les ai rencontrés- l'indemnisation. Ces gens veulent continuer...

M. le Maire : Bien sûr que l'on veut continuer à travailler. Il n'y a aucun souci.

M. FEUILLADE : ... Monsieur le Maire, ils nous demandent tout simplement de travailler avec vous, la S.N.C.F. pour trouver des solutions de réimplantation.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, il n'y a aucun problème.

Mme HAGEL : Ils veulent vous rencontrer.

M. le Maire : Ce ne sera pas la première fois mais ce ne sera pas grâce à vous.

M. FEUILLADE : Si, si.

M. le Maire : Pas du tout.

M. FEUILLADE : On ne vous a jamais vu dans les réunions.

M. le Maire : Oui, bien sûr !

M. FEUILLADE : Vous n'étiez jamais là.

Mme HAGEL : Les commerçants et les habitants de ce quartier savent très bien qui est sur place et avec qui ils discutent.

M. le Maire : Ils sauront aussi qui...

Mme HAGEL : Notre questionnement c'est pour les commerçants et les habitants qui ont besoin de ce tissu de proximité. On ne veut pas qu'une partie des habitants...

M. le Maire : Moi non plus.

Mme HAGEL : Vous ne voulez pas mais comment allez-vous faire ? Ce n'est pas évident.

M. le Maire : On fera sûrement mieux que vous. Nous prenons les meilleures solutions possibles. Nous ferons tout ce qu'il y a de mieux pour sauvegarder les intérêts des habitants et des commerçants. Vous ne pouvez pas faire plus.

Cessez de faire croire que vous y arriveriez et pas nous.

Mme HAGEL : Notre travail c'est d'alerter.

On vous alerte.

M. le Maire : Jusqu'à présent, les commerçants n'ont pas à se plaindre de la municipalité.

On passe à la suite.

Monsieur Rufat qui, lui, a sûrement une question légitime à poser.

M. RUFAT : Heureusement que vous êtes là...

Vous avez raison d'essayer de tenter de diviser ; c'est de bonne guerre.

Je voudrais revenir sur le n°30, la décision de nomination et de paiement d'un avocat sur un bien vacant, rue de Lutèce. Pouvez-vous nous dire quel est le numéro de la rue de Lutèce qui est vacant ? Je n'ai pas vu quelle était la vacance dans la rue de Lutèce.

M. le Maire : Une maison abandonnée ou un terrain, je ne sais plus, qui a été abandonné il y a 30 ou 40 ans, en tout cas au-delà de 30 ans que nous avons acquis par la voie habituelle pour les biens abandonnés. Il se trouve qu'un successeur a découvert qu'il avait un droit sur ce terrain et qu'il a fait appel à la Justice. Il y a eu une erreur de la part du notaire que le notaire prendra en charge.

M. RUFAT : Le terrain est occupé. Il y a une maison.

M. le Maire : Il y a une maison, sans doute.

M. RUFAT : La ville l'a vendue ou la ville est-elle propriétaire ?

M. le Maire : La ville l'a acquis pour zéro euro. Elle va devoir le restituer à son légitime propriétaire puisque la Justice a décidé ainsi. C'est le notaire qui indemniserà la ville sur le sujet.

M. RUFAT : D'accord.

Il y a deux préemptions dans les décisions : la 41 sur le boulevard Brossolette et la 53 pour la rue des Canaris. Pouvez-vous nous dire quels sont les projets de la ville concernant ces deux préemptions ?

M. le Maire : Sur la rue des Canaris, c'est Antonypole. Par contre, sur la 41 c'est un bien où il n'y a pas de projet. Je n'ai aucun projet.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, nous avons expliqué ces deux points en commission.

M. le Maire : Mais la réponse qui a été donnée est qu'il n'y avait aucun projet.

M. MARTIN : Absolument !

M. le Maire : S'il y avait un projet sur le boulevard Brossolette, des maisons ont été achetées il y a 20 ans et sont toujours là.

Il n'y a pas de projet.

Mme HAGEL : En attendant de le vendre à des promoteurs.

M. le Maire : On va voir quel usage on peut en faire pour un service public ou pour donner en location à des particuliers. Mais, on n'a

pas de projet dans l'immédiat. Nos successeurs verront s'il y a un projet dans 30 ou 40 ans.

Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : On ne m'a pas répondu à la 55. J'avais posé la question en commission et j'avais demandé au maire adjoint si c'était toujours votre copain.

M. le Maire : Monsieur Martin.

M. MARTIN : Nous avons parfaitement répondu en commission.

M. FEUILLADE : Le copain auquel on achète régulièrement qui est maire-adjoint je ne sais plus où dans les Yvelines.

M. le Maire : A St Cloud.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, nous avons parfaitement répondu à cette question en commission. C'est M. Feuillade qui m'a appris que j'avais un copain par là.

M. FEUILLADE : Mais non, vous n'avez pas forcément un copain mais celui-ci... Je propose à ce maire adjoint de St Cloud qu'il fasse une avenue Antony parce qu'on lui devra beaucoup et il nous devra beaucoup.

M. le Maire : Monsieur Martin ?

M. MARTIN : Non, encore là, c'est une transaction qui s'est faite au prix des Domaines comme l'on fait d'habitude, dans les règles sans plus ni moins.

Mme DELPECH : Vous avez quand même préempté du 181 au 189 de l'avenue du Général de Gaulle, cela fait un sacré espace. Cela fait déjà plus d'un million d'euros en attente de projet. Qu'allez-vous faire ?

M. le Maire : Une entrée de ville.

Mme DELPECH : Une entrée de ville sur tout cet espace ?

M. le Maire : Ce n'est pas si gros que cela malgré tout mais on fera une entrée de ville de belle qualité.

A Châtenay, ils ont fait aussi leur entrée de ville, nous aussi.

Mme HAGEL : Une fontaine encore ?

M. le Maire : Nous mettrons une fontaine, bonne idée. Nous mettrons une fontaine baroque pour changer.

Monsieur Martin.

M. MARTIN : Je crois que, là, c'est une continuité de notre politique. Nous avons toujours affirmé notre volonté de faire une belle entrée de ville dans ce secteur. Donc, on continuera à préempter au fur et à mesure des possibilités.

M. le Maire : Il y a encore la moitié des terrains à acheter. Ce n'est pas fini.

A-t-on terminé avec les décisions ?

Madame Hagel.

Mme HAGEL : La 58 : demande de subvention au titre du dispositif aménagement culturel auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la création d'ateliers d'artistes partagés et individuels au 3 rue de Tignes.

Il s'agit d'un pavillon que vous avez préempté avec pour objectif principal d'empêcher une association riveraine d'acheter - je dis une association c'est plus simple. Maintenant, vous avez ce petit pavillon, j'en ai parlé avec Mme Rolland qui m'a donné quelques explications. Ce sera un atelier d'artistes.

Ma question est la suivante : par quel réseau allez-vous trouver des artistes qui pourraient être intéressés ? Il se trouve que l'on connaît un peu de monde à Antony. Les artistes que l'on connaît n'ont pas du tout entendu parler de votre projet.

M. le Maire : Vous ne connaissez pas tout le monde, pas tous les commerçants et pas tous les artistes.

Mme HAGEL : Comment allez-vous choisir les artistes qui auront la chance de pouvoir utiliser ces locaux municipaux ?

Mme ROLLAND : En effet, ce pavillon va accueillir un certain nombre d'artistes et on s'en réjouit parce que je pense que la création dans les arts plastiques doit être encouragée et que, pour beaucoup d'artistes, le choix d'un lieu d'atelier est quelque chose de difficile.

On a déjà essayé de réfléchir à l'aménagement de ce lieu. Ils seront en résidence pour deux ou trois ans pour deux ou trois artistes, au moins trois artistes plus un lieu où il y aura un travail collectif qui pourra être fait. Il y aura, par exemple, des ateliers de sérigraphie.

Tout cela, ce sont des projets. On est en train de mettre en place le mode de fonctionnement et l'organisation. Nous avons contacté un certain nombre d'artistes antoniens qui ont été associés à la réflexion. Apparemment, on ne connaît pas les mêmes, mais cela me surprend parce que, je pense, que vous en connaissez certains. Eux-mêmes ayant un réseau, nous réfléchissons avec eux à la façon dont on peut optimiser les choses sachant que, là encore, on est dans du précaire, et ils le savent dès le départ. L'idée étant aussi de faire tourner sur deux ou trois ans les artistes qui pourront bénéficier de ce lieu moyennant quoi on leur demandera aussi de la médiation culturelle.

Tout un projet se met en place derrière ce lieu, et je m'en réjouis parce que, je pense, que cela pourra être l'occasion de nombreuses créations dont tous les Antoniens pourront profiter.

Mme HAGEL : Nous nous réjouissons aussi que la ville se préoccupe d'art plastique parce que, malgré tout, c'est un domaine qui est un peu oublié.

M. le Maire : La maison des arts, vous trouvez que !

Mme HAGEL : La maison des arts, ce n'est rien ?

Mme ROLLAND : Ce n'est pas oublié mais cela viendra compléter l'offre.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, c'est quelque chose de très large, de très vivant. Ce lieu est tout petit mais c'est un début.

Merci, Madame.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? (Non)

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces DIA ?

Avez-vous eu toutes les réponses lors de la commission ?

Mme HAGEL : On a eu des réponses assez complètes et intéressantes. Nous avons eu effectivement des informations éclairantes.

M. le Maire : Monsieur Martin a bien répondu ?

Mme HAGEL : Pas seulement, éclairantes.

M. FEUILLADE : Ça grignote, ça grignote dans le secteur pavillonnaire, dans les secteurs de cette ville. Progressivement, effectivement, les promoteurs grignent, grignent. Il n'y a qu'à regarder le centre-ville mais il n'y a pas que le centre-ville aujourd'hui, on voit le mitage qui est en train de se passer dans cette ville à des prix...

M. le Maire : 'C'est vous qui avez le SDRIF voté, M. Rufat l'a voté, Mme Charrier l'a voté.

M. FEUILLADE : Qui l'applique aujourd'hui ?

M. le Maire : L'Etat.

Nous résistons autant que nous pouvons. S'il n'avait pas été imposé par l'Etat et la Région Ile-de-France du temps de vos amis, on n'aurait pas de problème. Nous tenons bon.

M. FEUILLADE : Votre amie Valérie, je n'ai pas l'impression qu'elle a changé grand-chose.

M. le Maire : Elle ne peut pas changer le SDRIF, c'est devenu une loi.

M. FEUILLADE : Elle accentue. Vous, Monsieur le Maire, vous avez les moyens. Aujourd'hui, dans cette ville, on est en train de grignoter petit à petit l'espace pavillonnaire ici ou là. On construit maintenant des petits immeubles, 8, 10 logements, 12, 14, etc. C'est en train de se produire dans cette ville.

M. le Maire : Mais non.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, je vous invite parce que je sais bien qu'il y a quelques quartiers dans lesquels on ne vous voit pas souvent, certains quartiers même où l'on ne vous a jamais vu depuis des dizaines d'années, depuis que vous êtes là.

M. le Maire : Vous y venez trop, Monsieur Feuillade.

M. le Maire : Non, Monsieur le Maire, venez chez moi ; venez dans le quartier des Rabats, personne ne vous connaît à part votre photo dans le bulletin.

M. le Maire : En tout cas, ils ont voté pour moi.

M. FEUILLADE : Je vais vous faire visiter la ville. Aujourd'hui, on est en train de grignoter et de construire. Et vous allez voir.

D'après ce que vous me dites, vous allez être étonné.

M. le Maire : Bien, très bien, Monsieur Feuillade, on verra cela en 2020.

M. FEUILLADE : Non, non.

M. le Maire : Donc, il n'y a pas de question sur les décisions.

Mme HAGEL : Si.

M. le Maire : Posez-les alors.

Mme HAGEL : Je voudrais poser des questions sur les pages 31 et 35. Pour que vous puissiez suivre, la page 31 je vais lire, il s'agit d'un bien 6 Villa Yvonne et, page 35, au 4 et 4 bis Villa Yvonne et au 68 rue Adolphe Pajeaud.

Pour ceux qui ne connaissent pas le quartier. De fait, ce sont deux rues. Ce serait un terrain, pour l'instant, un peu en L. Bien évidemment, cela n'a pas été acheté par je ne sais quel philanthrope qui voudrait faire un espace vert, Monsieur le Maire. Cela n'a pas été acheté par un philanthrope des espaces verts, cela a été acheté par une société de promotion que l'on nous a citée mais ce n'est pas cela qui est très important.

Je veux renchérir par rapport à ce que nous a dit Jean-Marc Feuillade à l'instant. Il a parlé du centre-ville. Ce n'est pas que le centre-ville. Le mitage du pavillonnaire se répand dans tous les quartiers. Quand on voit ce que j'appelle le quartier Paul Bert/Pajeaud, puisque cela va de Paul Bert à Pajeaud, tout un quartier, on voit bien, là, que de plus en plus -il y a eu le projet que j'appelle toujours IUFM- c'est construit. Il y a des choses bien et moins bien. De toute façon, c'est comme cela. Maintenant, vous continuez. C'est vendu. Dans x mois, il y aura un permis de construire.

M. le Maire : Madame, il ne fallait pas voter le SDRIF.

Je me souviens que lors du vote du SDRIF, ceux qui vous représentaient à l'époque nous disaient que le SDRIF était très bien : les petits pavillons peuvent être remplacés par de petits immeubles, c'est sympathique. C'est ce qu'ils ont dit. M. RIVET l'a dit, c'était votre leader.

Mme HAGEL : Est-ce que je peux...

M. le Maire : Non, vous venez de dire que ce n'est pas bien. Nous essayons de lutter contre le SDRIF.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, avez-vous vu ce qui s'est passé il y a quelques jours à Antony ? Avez-vous vu toutes les inondations dans les habitations des maisons antoniennes ? D'où cela vient-il tout ça ?

Vous pensez que la sur-densification n'est pas pour quelque chose ?

M. le Maire : Le Département et le territoire qui sont responsables des égouts et des eaux pluviales vont réfléchir aux solutions mais il n'y a vraiment aucun lien avec la densité d'Antony, c'est la ville des Hauts de Seine la moins dense.

Mme HAGEL : Justement, alors,

M. le Maire : Allez voir à Levallois et à Issy-les-Moulineaux et vous verrez la densité.

Si nous avons été victimes des inondations, ce n'est pas à cause de la densité.

Monsieur Martin va vous répondre.

M. MARTIN : je suis déçu que Mme Hagel n'ait pas retenu mon explication...

Mme HAGEL : ... Elle ne me convainc pas.

M. MARTIN : Ecoutez-moi. Pour ce qui concerne la Villa Yvonne, je vous le répète, l'investisseur qui a acheté ces terrains est bien embêté actuellement parce que nos services lui ont confirmé que c'était une zone pavillonnaire et que nous ne tolérerions que des pavillons dans cette zone.

M. le Maire : Voilà, vous avez la réponse.

Mme HAGEL : Ne vous inquiétez pas, il y a une association dans le quartier qui sera très vigilante.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? (non)

On passe à l'ordre du jour qui appelle pour commencer une question écrite que j'ai reçue des deux groupes Antony avec vous et Antony à gauche, qui concerne le club de football.

Je lis la question écrite :

« Monsieur le Maire, la municipalité continue de soutenir la direction d'Antony sport football et son ancien dirigeant, présent lors de la dernière assemblée générale. Le soutien est financier aussi par des subventions municipales, c'est-à-dire l'argent des Antoniens, qui sont toujours accordées alors que le commissaire aux comptes vient d'estimer la situation du club en cessation de paiement.

Les salaires des éducateurs ne sont pas versés en temps et en heure. Les indemnités prudhommales, contrairement à ce qui avait été annoncé au dernier conseil municipal n'ont toujours pas été honorées, en toute illégalité et inhumanité.

L'ambiance est mauvaise, ce qui n'est pas propice à l'exercice d'une activité sportive dont la contribution à l'épanouissement de chacun est l'objectif.

Quelle décision comptez-vous prendre, Monsieur le Maire, dans cette situation déclenchée en mars 2016 par le refus de la direction du club de signer un accord de médiation auquel, Monsieur le Maire, vous étiez favorable ? ».

Ma réponse :

« La ville d'Antony soutient ses clubs sportifs en mettant à leur disposition gratuitement ses installations sportives (stades, gymnases, piscines,...) et en leur attribuant des subventions de fonctionnement. Les clubs qui reçoivent plus de 23 000 € de subventions doivent signer avec la ville une convention qui détermine l'usage qu'ils doivent faire impérativement de la subvention qui leur est accordée.

S'agissant d'Antony Sport Football, la convention signée le 19 décembre 2017, l'avenant n°1 du 2 mai 2018 et l'avenant n°2 que le Conseil va voter ce soir attribuent au club, au total, une subvention de 150 100 € afin de lui permettre, je cite les termes de la convention, "d'assumer, dans de bonnes conditions, le fonctionnement des quatre secteurs d'activité suivants :

- l'école de foot : 75 200 €, afin de former 400 jeunes de moins de 13 ans à la pratique du football de compétition ;*
- le secteur formation : 52 800 €, afin de former 175 jeunes de plus de 13 ans à la pratique du football de compétition ;*
- le football adulte : 5 000 € ;*
- les séniors R2 : 8 000 €. Il s'agit de l'équipe première qui jouait en 2^{ème} division régionale.*

Ainsi que deux projets :

- 1 000 € pour un stage de printemps pour les catégories U8 et U13 (joueurs de 8 à 13 ans) ;*
- 2 500 € pour un tournoi international U13 (joueurs de 13 ans).*

La ville attribue, en outre, une subvention complémentaire de 5 600 € sur financement départemental".

Les subventions attribuées à Antony Sport Football ne peuvent donc être utilisées que pour payer les salaires des entraîneurs, les charges sociales y afférentes, les transports et les dépenses administratives liées aux équipes. Il ne peut être question qu'elles soient utilisées pour le paiement de frais de contentieux, de celui des indemnités prudhommales ou d'autres usages.

Il appartient au service des sports d'y veiller.

Le club connaît aujourd'hui des moments difficiles, en raison de dissensions internes et d'une gestion défectueuse. Le climat qui y règne l'a conduit à enregistrer des résultats sportifs très négatifs. Une reprise

en main s'impose et la ville y travaille. Gilles Le Lamer ne ménage pas ses efforts pour fédérer les énergies et les bonnes volontés qui se sont manifestées lors de l'Assemblée Générale. J'espère vivement qu'il y réussira, qu'une nouvelle équipe de direction se constituera et qu'elle entamera le redressement du club, au plan moral, au plan sportif et au plan financier. Si tel n'était pas le cas, la ville suspendrait son soutien à Antony Sport Football ».

Voilà la réponse. C'est une question écrite, c'est le règlement intérieur.

C'est le cas à la Région Ile-de-France et dans toutes les structures qui ont un règlement intérieur qui l'utilise quand on pose des questions écrites.

Si vous voulez en parler, il y a d'autres occasions d'en parler. C'est le débat que l'on aura sur l'attribution de la subvention Antony Sport Football.

Mme DELPECH : Je trouve votre réponse bien légère alors que vous êtes finalement complice. Vous êtes le fossoyeur de ce club qui est en cessation de paiement.

Votre réponse n'est pas sérieuse. Vous vous êtes contenté de lire la convention de décembre que l'on connaît tous. Donc, cela ne va pas du tout. Votre réponse est inadmissible.

M. le Maire : Pourquoi inadmissible ?

Mme DELPECH : Parce que vous vous êtes contenté de lire la convention de décembre. Ce n'est pas ce que l'on vous demande.

M. le Maire : Et alors ?

Mme DELPECH : On vous demande quel est le déficit actuel ? On vous demande ce que vous allez faire ? C'est en cessation de paiement.

Mme HAGEL : Qu'allez-vous faire pour aider la nouvelle équipe et que cette nouvelle équipe puisse s'installer ?

M. le Maire : On va couper la subvention si c'est l'ancienne équipe qui reste et si ce n'est pas la nouvelle équipe. C'est clair.

Vous n'aviez pas compris ?

Mme HAGEL : Non, je n'avais pas compris. C'est plus clair.

M. le Maire : Si l'équipe actuelle veut se maintenir envers et contre tout, nous suspendrons le paiement de la subvention.

J'ai été clair. Tout le monde a compris sauf vous.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, on va attribuer un complément de subvention tout à l'heure : 30 000 €

M. le Maire : 31 000 €

M. RUFAT : Monsieur le Maire l'avait déjà annoncé lors du vote de mars en disant que la subvention était baissée et qu'elle allait être augmentée en fonction des événements. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui vous considérez que l'équipe présente aujourd'hui a toute votre confiance ?

M. le Maire : Mais non. Vous n'avez rien compris mais je vais le redire.

« Le club connaît aujourd'hui des moments difficiles, en raison de dissensions internes et d'une gestion défectueuse. Le climat qui y règne l'a conduit à enregistrer des résultats sportifs très négatifs. Une reprise en main s'impose et la ville y travaille. Gilles Le Lamer -ici présent- ne ménage pas ses efforts pour fédérer les énergies et les bonnes volontés qui se sont manifestées lors de l'Assemblée Générale. J'espère vivement qu'il y réussira, qu'une nouvelle équipe de direction se constituera et qu'elle entamera le redressement du club, au plan moral, au plan sportif et au plan financier. Si tel n'était pas le cas, la ville suspendrait son soutien à Antony Sport Football ».

J'espère vivement qu'il y réussira, qu'une nouvelle équipe de direction se constituera et qu'elle entamera le redressement du club au

plan moral, au plan sportif et au plan financier. Si tel n'était pas le cas, la ville suspendrait son soutien à Antony Sport Football.

M. FEUILLADE : C'est bien ce que l'on dit. On a bien compris, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, vous n'avez rien compris. Vous avez compris l'inverse.

M. FEUILLADE : Vous nous dites qu'il faut une nouvelle équipe.

M. le Maire : Vous troublez les esprits, Monsieur Feuillade. Tout le monde a compris.

Mme HAGEL : On est d'accord, il faut une nouvelle équipe.

M. le Maire : Très bien, Madame Hagel a compris.

I - FINANCES

1 - ADOPTION DU CONTRAT A PASSER ENTRE L'ETAT ET LA VILLE CONCERNANT LA LIMITATION DE L'ALIMENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LA REDUCTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

(Rapporteur : M. Le Maire)

M. le Maire : Je signerai demain ce contrat avec le préfet du Département concernant la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement...

Non, Monsieur Feuillade, je ne vous donnerai pas la parole.

... et la réduction du besoin de financement.

Qu'est-ce que vous avez fait aujourd'hui. Vous êtes intenable. Maintenant, nous passons aux affaires sérieuses.

Ce contrat est à passer avec l'Etat pour les années 2018/2020.

L'objectif de l'Etat c'est de maîtriser les dépenses publiques. La France, en effet, comme vous le savez peut-être, a la dépense publique la plus élevée d'Europe. Elle atteint 56,4 % du produit intérieur brut

français en 2016 alors que la moyenne européenne est de 47 % et que l'Allemagne est à 46 %. On est vraiment très au-delà des autres pays européens. Malgré une fiscalité lourde, le déficit français reste très élevé malgré sa baisse récente à 2,6 % du PIB et il alimente chaque année un endettement qui atteint le niveau excessif de 2 200 Md€, soit 97 % du PIB.

L'ambition de la loi de programmation des finances publiques votée le 22 janvier 2018 est de faire baisser de trois points le ratio dépense publique sur PIB d'ici 2022 pour le rapprocher de la moyenne européenne qui est de 47 %, ce qui est possible si la dépense publique augmente moins vite que le PIB pendant 5 ans.

En 2018, par exemple, avec une inflation de 1,5 % et une croissance de 1,7 %, ce sont les chiffres actuels des prévisionnistes, le PIB pourrait augmenter de 3,2 %.

Si la dépense publique n'augmente que de 1,2 % comme c'est a priori la volonté de l'Etat en tous les cas concernant les collectivités locales sa part dans le PIB va baisser -c'est de l'arithmétique simple. Dès 2018 avec ces chiffres-là, la dépense publique dans le PIB passerait à 55,4 % soit un point de moins de PIB.

L'Etat doit, bien sûr, prendre la part principale dans cette baisse de la dépense publique puisque la part des collectivités locales dans la dépense publique n'est que de 20 %. La part de l'Etat et des budgets sociaux est de 80 %. C'est dans les 80 % que les économies les plus importantes sont à obtenir mais la loi de programmation des dépenses publiques, pour le moment, ne vise que les collectivités locales. Mais on sait que l'Etat réfléchit aux meilleures solutions -chacun appréciera- pour réduire la dépense publique.

Les collectivités locales ont déjà été mises à contribution au cours des dernières années par la baisse de leurs dotations versées par l'Etat

puisque l'Etat a baissé l'ensemble des dotations de 12 Md€ au cours des années précédentes.

A Antony, cela s'est traduit par une baisse de dotation annuelle par une division par deux, elle est passée de 13,7 M€ en 2010 à 6,7 M€ en 2018, soit une perte de ressources pour la ville chaque année de 7 M€, soit 8 % du budget de fonctionnement de la ville.

Cette baisse de dotations va s'arrêter. La loi de programmation des finances publiques a fait cesser la baisse des dotations mais l'Etat remplace cette baisse de dotations en imposant aux collectivités locales une modération de la hausse annuelle de leurs dépenses de fonctionnement.

Sont concernés les 322 plus grosses collectivités locales, les régions, les départements, les grosses intercommunalités et les grosses communes dont le budget de fonctionnement dépasse 60 M€, c'est le cas d'Antony.

L'Etat va contrôler le respect de cette obligation dans le cadre d'une contractualisation.

Le principe, c'est de mettre à contribution les 322 collectivités les plus importantes et qui représentent 60 % de l'ensemble des dépenses des collectivités locales, en limitant à 1,2 % par an en moyenne les dépenses de fonctionnement des collectivités concernées de 2018 à 2020 et d'engager ces collectivités à réduire aussi leur besoin de financement, c'est-à-dire de réduire leur endettement.

La loi prévoit de moduler à la hausse ou à la baisse l'objectif de 1,2 %, selon les collectivités concernées, d'appliquer une pénalité de 75 % du montant du dépassement en cas de dépassement des objectifs fixés sur trois ans et de récompenser éventuellement les collectivités vertueuses par une majoration de dotation de soutien à l'investissement local que verse l'Etat aux investissements des communes.

Il s'agit donc pour l'Etat de tenir compte des facteurs légitimes d'augmentation des dépenses. Si des communes ou des collectivités ont des moyens et des raisons légitimes d'augmenter leurs dépenses, elles bénéficient d'une facilité accordée par la loi de programmation. Par exemple, c'est la hausse de la population. Si la population augmente fortement, il y a plus de dépenses. Si le nombre de logements augmente fortement, il y a aussi un risque de plus de dépenses. Si le niveau de vie des habitants est faible, il est normal qu'il y ait des dépenses sociales plus fortes qu'ailleurs et que cela augmente. C'est aussi le cas des quartiers prioritaires pour les mêmes raisons.

Enfin, si des économies ont été réalisées au cours des années précédentes, on peut penser que ce sera plus difficile de le faire après.

En cas de réalisation des conditions fixées par ces critères, la collectivité aura une modulation de 0,15 point.

Le premier critère, c'est la hausse de la population. La condition imposée est que la hausse annuelle de la population soit supérieure de 0,75 point, par rapport à la moyenne nationale de 2013/2018. La hausse moyenne nationale de la population c'est 0,48 %, un peu moins d'un demi pour cent. Pour obtenir une modulation à la baisse, la condition c'est de dépasser 1,23%, ce qui pour Antony correspondrait à 720 habitants de plus chaque année. Or, à Antony on a une population qui est restée très stable au cours des dernières années, moins 0,4 % en cinq ans, c'est donc une stabilité totale. Par conséquent, on ne bénéficie pas de modulation à la baisse sur ce point.

Le deuxième critère c'est la construction de logements. La moyenne annuelle de logements autorisés entre 2012 et 2016, c'est-à-dire ayant reçu un permis de construire, il faut qu'elle soit égale à 2,5 % du parc de logements, c'est-à-dire que chaque année il faut construire l'équivalent de 2,5 % du parc de logements pour pouvoir obtenir une

modulation à la baisse. Pour Antony, cela correspondrait à 667 nouveaux logements par an. A Antony, il y a eu pas mal de projets autorisés de 2012 à 2016 : 436 logements par an, ce qui représente 1,6 % du parc de logements chaque année ; ce n'est pas suffisant.

Malgré des programmes de construction importants y compris de logements sociaux ces dernières années, Antony reste loin de la condition imposée, soit une modulation à la baisse.

Le troisième critère : modulation à la hausse si le revenu moyen par habitant est supérieur de 15 % à la moyenne nationale. La moyenne nationale c'est 14 316 €, le revenu moyen par habitant à Antony c'est 22 303 €, soit plus 56 %. Il est clair que, là, nous avons une modulation à la hausse de 0,15 % comme la plupart des villes des Hauts de Seine. Il n'y a que 5 villes du département qui échapperaient à ce critère.

Le quatrième critère de modulation c'est la population qui habite dans les quartiers prioritaires et la condition imposée c'est le pourcentage de la population résidant dans un quartier prioritaire qui ne doit pas dépasser 25 % de la population de la ville. Or, à Antony 3 600 habitants habitent en quartier prioritaire au Noyer Doré, ce qui représente 5,8 % de la population de la ville. Il aurait fallu avoir plus de 16 000 habitants pour en bénéficier. Par conséquent, la ville n'a pas de modulation à la baisse sur ce point.

Enfin, le dernier critère ce sont les économies réalisées précédemment. Là, il faut réaliser un chiffre inférieur de 1,5 point à la moyenne constatée au plan national. La moyenne constatée selon les services de l'Etat au plan national c'est moins 0,6 %. Les dépenses de fonctionnement auraient baissé entre 2014 et 2016 de 0,6 % par an, ce qui paraît assez surprenant puisque la hausse moyenne des collectivités locales est de 1,7 %. Nous n'avons pas réussi à trouver la clé de l'énigme parce que, pour tout le monde, il y a une hausse forte des dépenses

locales au cours des dernières années, sauf pour les services de l'Etat qui trouvent une baisse surprenante de 0,6 %. Il est clair qu'ayant fait +0,5 % on ne peut pas bénéficier de la réduction.

L'étude de référence : la hausse moyenne des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2018 est pour Antony +0,7 %. Pour l'Etat : +1,3 % et les collectivités locales en général : +1,7 %. L'Etat a bénéficié en effet de la baisse des dotations qu'il a faite sur le dos des communes et des départements sinon il aurait été à un niveau supérieur.

En adhérant au contrat que nous propose l'Etat, la ville d'Antony s'engage à maintenir de 2018 à 2020 l'effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement qu'elle mène depuis longtemps et, en particulier, depuis 2013. Son obligation est de limiter la hausse à 1,05% alors qu'elle a réalisé 0,7% sur les cinq dernières années.

Mais l'Etat intègre dans les dépenses de fonctionnement les reversements aux territoires des impôts locaux. C'est un cas assez typique de la manière dont l'Etat apprécie les finances locales. Il considère, quand les communes perçoivent des impôts pour le compte du territoire, que le reversement de ces impôts est une dépense. Toutes les communes des Hauts de Seine qui sont dans des territoires ont protesté. Le préfet est resté droit dans ses bottes ; la question doit être revue l'an prochain mais la loi étant la loi, il est impossible de déroger à cette règle.

Antony reverse 19 M€ au territoire au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. L'Etat considère que c'est une dépense alors que nous considérons que c'est un reversement de recettes.

Ces reversements de recette vont fortement augmenter au cours des prochaines années à cause de l'inflation. Si l'inflation est de 1,5 % comme on le pense aujourd'hui, 1,5 % sur 19 M€ cela fait une augmentation d'environ 300 000 € des impôts reversés au territoire

uniquement par l'inflation. Si, en plus les bases sont bonnes, et elles sont bonnes actuellement puisque, comme vous l'avez fait remarquer, il y a pas mal de nouveaux programmes qui arrivent à achèvement, cela peut monter jusqu'à 400 000 € d'augmentation annuelle des reversements de fiscalité au territoire.

Comme le pourcentage d'augmentation maximum auquel nous sommes astreints, 1,05% donne 920 000 €, l'Etat nous reprend 400 000 € uniquement avec le reversement des recettes au territoire. La réalité c'est que la hausse autorisée sera officiellement de 1,05% mais comme nous aurons des reversements de fiscalité qui augmenteront de 0,4, la hausse réelle autorisée de nos vraies dépenses sera de 0,5 M€, soit de 0,6 %.

Voilà la réalité des choses.

Néanmoins, on s'engage à limiter la hausse de ces dépenses réelles de fonctionnement à 0,6 % en 2018, 2019 et 2020. C'est la moyenne que nous réalisons depuis 2013. C'est 0,7 mais on est dans les mêmes eaux que la moyenne que nous avons réalisée depuis 2013.

Nous nous engageons aussi sur un objectif d'amélioration de notre endettement sur une trajectoire de désendettement de 3 M€ en 2018, 3 M€ en 2019, 4 M€ en 2020.

La dette de la ville passerait donc à 120 M€ en 2020. La ville participera ainsi à la baisse attendue de la dette publique.

Ces engagements, je le dis et l'affirme, seront tenus sans ralentir le programme d'investissement, sans dégrader la qualité du service public et sans augmenter bien sûr les impôts locaux.

Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais à vous dire sur le contrat à passer que je signerai demain avec le préfet du Département.

Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Un contrat donc à passer entre l'Etat et la ville qui limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,05 % par an officiellement, en réalité à 0,7 % puisqu'elle inclut dans ses montants le Fonds de Compensation des Charges Transférées. Pour l'année 2018, les dépenses de fonctionnement ne pourront donc augmenter au mieux que de 500 000 €.

En passant un tel contrat, vous acceptez en quelque sorte la mise sous tutelle implicite de la ville par l'Etat dont l'objectif n'est autre que de faire peser et prendre en charge la maîtrise des dépenses publiques et la diminution de l'endettement du pays par les collectivités locales. Une démarche qui ne date pas d'aujourd'hui et qui avait commencé sous le quinquennat précédent avec la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales ce qui avait entraîné, pour de nombreuses communes, une diminution de leur capacité d'investissement. Désormais, c'est la capacité à faire fonctionner les équipements publics, les services publics locaux qui est remise en cause. La solution alors : l'augmentation chaque année des tarifs municipaux au détriment des citoyens. Une démarche dans laquelle vous vous inscrivez sans émettre la moindre critique. Une démarche qui s'inscrit également dans la continuité de celle initiée par la loi NOTRe qui dépossède progressivement les communes de leurs principales compétences au profit des métropoles et des établissements publics territoriaux.

La même philosophie que celle de l'Union européenne avec le sacro-saint dogme des 3 % de déficit budgétaire et les conséquences que l'on connaît : remise en cause et privatisation des services publics, remise en cause de la retraite par répartition entre autres.

M. le Maire : Merci, Monsieur Meunier.

Madame Delpech.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, très tôt vous avez annoncé publiquement votre accord avec ce contrat. Dans votre éditorial d'avril 2018, vous avez affirmé qu'Antony signera comme les 322 autres collectivités locales concernées.

Non, elles ne signeront pas toutes pour diverses raisons mais qui se rejoignent pour estimer que ce contrat est un véritable dictat.

En premier lieu, il s'agit d'un dictat de Bruxelles comme l'indique l'article 2 de la loi sur la programmation des finances publiques conformément à la politique européenne d'austérité. Ce dictat, le gouvernement veut l'imposer aux collectivités territoriales alors que celles-ci ne contribuent que pour 9,3 % de la dette publique ; vous l'avez déjà dit.

13 Md€ d'économie sont attendus d'ici 2022, ce qui ne contribuera qu'à réduire très faiblement une dette publique de 2 000 Md€. Votre postulat de départ est donc faux ; on ne diminuera pas l'endettement ou si peu.

Ne vaudrait-il pas mieux mettre des moyens dans la chasse à la fraude et à l'évasion fiscale qui rapporterait entre 60 et 80 Md€ par an.

Deuxièmement, c'est un dictat de l'Etat qui s'immisce dans la gestion locale, ce qui est anticonstitutionnel ; l'autonomie des collectivités est un principe républicain, c'est ce que dénoncent nombre de collectivités. Le 21 juin, plus de deux-tiers des départements annonçaient leur refus de signer.

Vous dites, Monsieur le Maire, qu'Antony respecte déjà cette limitation des dépenses et encore plus. Mais pour le conseil des régions de France, cette limitation ne leur pose aucun problème. Leur taux d'évolution de dépenses se situant aussi au-dessous de ces fameux 1,2 %. Pourtant, le conseil s'oppose par principe à ce contrat estimant ne pas devoir se mettre sous tutelle de l'Etat.

Bien que signataire, Alain Rousset, président de la Nouvelle Aquitaine, juge le contrat diabolique et humiliant, formule qui a été reprise dans la déclaration des présidents de Région le 20 juin dernier.

En troisième point, ce contrat bafoue la démocratie dans la mesure où les citoyens ont voté en 2014 pour un programme de politique locale. Des communes pourraient être amenées à réduire leurs investissements dans la mesure où ceci génèrerait des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Enfin, la promesse du gouvernement de non-diminution de la D.G.F. n'est pas tenue puisque celle-ci baissera encore pour Antony en 2018.

Va-t-on limiter la construction de pistes cyclables au prétexte qu'elles seront source de dépenses d'entretien ?

Va-t-on empêcher le développement des activités du centre social et culturel, l'ouverture de la médiathèque le dimanche au prétexte que les dépenses de personnel sont contraintes ?

Est-ce la récompense d'une majoration éventuelle de la dotation de soutien à l'investissement local qui vous motive puisque vous êtes sûr de tenir vos engagements ?

Malgré toutes les objections que j'ai citées ci-dessus, Monsieur le Maire, vous acceptez tout naturellement les termes du contrat. C'est pourtant aux besoins des Antoniens qu'il faut répondre et non obtempérer à un Etat qui diminue chaque année un peu plus les ressources des collectivités comme vous l'avez si maintes fois déploré depuis le début de cette mandature.

Je vous remercie.

M. RUFAT : Je ne vais pas redire ce que viennent de dire mes prédécesseurs. On va signer ce contrat, vous l'avez déjà annoncé depuis un certain temps.

Malgré le débat national évoqué par Isabelle Delpech, que ce soit l'A.M.F. ou l'Assemblée des Départements et des Régions, tous ont émis un avis défavorable sur ce contrat notamment disant que le compte n'y était pas et vous l'avez dit en creux que ce n'était pas les dépenses publiques des collectivités qui sont les responsables du grand déficit public, c'est plutôt celui de l'Etat qui lui-même ne s'applique pas exactement la même discipline.

Je ne ferai pas la même citation qu'Isabelle Delpech pour l'A.M.F. ; un de vos voisins connaît bien le dossier financier. Elle a dit que l'A.M.F. a un système ne permettant pas à une collectivité de fixer librement le niveau de ses ressources, ce qui est contraire à la décentralisation. Principe qui avait été émis par un gouvernement ancien : M. Mitterrand et Gaston Deferre à l'époque comme ministre de l'Intérieur. C'est ce principe de l'autonomie de la libre-administration des communes qui est remis à plat et qui fait effectivement une mise sous tutelle des communes.

Ce qui est préoccupant dans ce contrat c'est que ce n'est pas simplement un outil financier tel qu'il est présenté. Il y a une volonté politique qui apparaît derrière. Dans les débats qui ont eu lieu dans les commissions parlementaires des finances, M. Jean-René Cazeneuve, député du Gers, membre de la Commission des finances, a expliqué son opposition au principe de l'autonomie fiscale des collectivités. Il estime que cette autonomie aggraverait les inégalités territoriales dans la mesure où certains territoires fragiles ne bénéficient pas de marge de manœuvre en termes de fiscalité locale.

Il y a donc une volonté délibérée de museler la liberté des collectivités locales.

Perte d'autonomie, infantilisation des exécutifs, ce contrat est une mauvaise nouvelle pour les communes qui réussissaient à équilibrer leur

budget et pour notre économie qui doit absorber ce facteur d'austérité. Les villes contribuent fortement à l'économie de notre pays.

Dans votre présentation orale et écrite, vous n'êtes pas loin, M. le Maire, de critiquer la mesure. Vous le dites à votre façon, c'est-à-dire assez technique, cette histoire de fonds de compensation du territoire qui viendrait doper nos dépenses de fonctionnement et donc jouerait en notre défaveur que partiellement. Vous calculez sur la totalité de la dépense, il faudrait la soustraire. En réalité, notre augmentation est un peu différente. C'est vrai, vous divisez par 90 M€; il faudrait diviser par 70 M€; Il faut retirer les 20 M€ que l'on va verser au territoire dans la division.

M. le Maire : On ne retire pas.

M. RUFAT : On ne va pas refaire le débat.

On n'a que 70 M€. Il faudrait aussi faire la division quand vous faites le rapport.

M. le Maire : L'Etat a choisi de le faire sur 90.

M. RUFAT : Mais cela nous dope.

M. le Maire : Sauf si les dépenses augmentent...

M. RUFAT : J'avais compris que l'on avait une augmentation mais les 500 000 € qui nous restent, il faut le faire sur 70 et non pas sur 90 pour faire le vrai taux d'augmentation.

M. le Maire : Oui, absolument !

M. RUFAT : Et bien oui !

M. le Maire : En taux, mais en volume cela fait 500 000 €

M. RUFAT : Mais vous présentez des taux et ensuite des volumes.

M. le Maire : C'est le volume de 500 000 €

M. RUFAT : Vous avez présenté le taux.

M. le Maire : Mais en volume cela fait 500 000 €

M. RUFAT : 500 000 € rapportés à 70 M€

M. le Maire : Oui, absolument 500 000 €. Mais avec l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement de la ville, je n'ai plus droit qu'à 500 000 €, ce qui représente effectivement 0,7%.

M. RUFAT : C'est bien ce que je vous dis. Vous êtes ambigu sur ce dossier. Vous voyez bien qu'il est mal ficelé. Vous l'avez à peu près dit.

Je vais conclure après sur la compensation virtuelle, vous avez dit éventuelle pour être euphémique.

Vous avez une critique sur ce dossier mais vous le votez à peu près sans trop d'opposition parce que ce soir on n'a pas de motion contre le gouvernement, pas de vœu pour défendre l'autonomie des communes que l'on a déjà eus dans des cadres assez proches ; pas d'enthousiasme non plus, une sorte de résignation de votre part pour appliquer ce contrat. Ce contrat vous convient car vous n'aviez pas attendu ce contrat pour maîtriser les dépenses, ce sont vos propos.

Vous avancez un projet de désendettement de 10 M€ sur trois ans, un projet qui n'était pas obligatoire, pas chiffré ; le chiffrage c'est vous qui l'avez décidé, qui est 10 M€, assez conséquent, qui ne nous est pas présenté.

On ne sait pas comment vous allez faire ce désendettement. On imagine bien que vous allez poursuivre votre maîtrise des dépenses. A quel coût ? Les questions de Mme Delpech sont pertinentes.

On peut aussi imaginer que vous allez équilibrer avec une augmentation des recettes liées aux services, c'est-à-dire auprès des usagers qui est une de vos logiques, et on le voit dans les délégations que l'on verra en fin de conseil.

Je pensais, avant d'avoir tous les détails de Malraux, qu'il y avait derrière ce désendettement un projet de vente de nouveau important vous permettant -comme il a permis l'année dernière de désendetter la ville- grâce à des rentrées importantes en dizaine de millions d'euros de

jouer sur ce désendettement. En tous les cas, on ne sait toujours pas comment vous allez le financer.

In fine, on apprend dans ce contrat et que l'on savait un peu c'est que les habitants d'Antony sont riches, vous l'avez marqué : 56 % de revenus au-dessus et à la fois nous avons une population dans les quartiers prioritaires quatre fois plus faibles à ce qui est attendu selon le seuil retenu.

Ce contrat nous est défavorable parce que, non seulement, on est à 1,2 mais on passe à 1,05 à cause de nos finances dopées, à cause des territoires. Nous n'avons aucune raison de signer ; vous n'êtes pas obligé de signer ; on a discuté de cela en commission. Vous avez dit que c'était une contrepartie éventuelle de la signature. On ne connaît pas l'argent qui pourrait nous revenir si la dotation de soutien à l'investissement local est probablement de quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros, une somme bien inférieure à l'effort qui est demandé aux villes.

Que l'on signe, ou que l'on ne signe pas, la contrainte sur les dépenses de fonctionnement s'impose.

Vous dites que nous sommes sur la même trajectoire, il n'y a aucune raison de signer ce contrat que nous ne voterons pas parce qu'il fait la poursuite de votre budget actuel, budget pour lequel nous avons également voté en opposition.

M. FEUILLADE : Sans vouloir en rajouter, je partage bien entendu pour l'essentiel les interventions de mes amis qui m'ont précédé.

M. MEUNIER : Non, pas ça.

M. FEUILLADE : J'ai dit mes amis, pas ceux qui m'ont précédé. Meunier n'est pas mon ami, vous le savez bien.

M. le Maire : Vos amis.

M. FEUILLADE : Non, c'était les anciens amis de certains mais pas moi, s'il vous plait. Il y a des choses intolérables.

Je voudrais en premier lieu ajouter une remarque essentielle outre celle de la mise en cause du principe constitutionnel de libre-administration des collectivités territoriales déjà évoqué par certains ici qui ne sont pas tous mes amis. Ma remarque concerne la mise en cause du suffrage de nos concitoyens qui, lors des dernières élections municipales ont voté pour un programme et des élus pour le mettre en œuvre. Le contrat dictat macronien qu'on le veuille ou non participe à la remise en cause du vote des citoyens.

Autre réflexion de ma part, c'est la résignation de notre municipalité apparemment face à ce dictat gouvernemental, ce dictat macronien qui, pourtant, rencontre de très fortes et légitimes résistances chez les élus de tous bords. Je vous invite d'ailleurs à ce sujet à lire et à vous inspirer de la déclaration particulièrement sévère et juste du Président de notre Conseil départemental des Hauts de Seine.

J'aurais pu citer aussi les mêmes déclarations des associations d'élus qui pour certaines ont purement et simplement refusé de se compromettre et ont fait appel à la résistance citoyenne en refusant de pactiser avec l'Etat.

On vous a connu un moment, Monsieur le Maire, plus critique. Il n'y a pas si longtemps dans un rapport budgétaire présenté par votre élu aux finances, nous avons relevé pas moins de 14 citations dénonçant vigoureusement la politique de l'Etat à l'endroit des communes. Certes, il s'agissait de critiquer plus ou moins à juste titre d'ailleurs la politique menée par les gouvernements précédents.

Votre résistance aujourd'hui semble quelque peu plus mesurée, émoussée ; certains diraient même que vous n'êtes pas loin de l'abdication, voire de la collaboration avec la politique actuelle, ce qui se comprend d'ailleurs bien sûr lorsque l'on regarde de près la doctrine, la pratique budgétaire que vous menez depuis des années : une politique

qui, étonnement, pas vraiment étonnement d'ailleurs, ressemble à celle que veut nous imposer l'Etat macronien aujourd'hui.

En vérité, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, vous faisiez, Monsieur le Maire, du macronisme sans le savoir.

Mme HAGEL : Comme vous l'ont démontré nos collègues précédemment, il s'agit d'une proposition de contrat que les collectivités sont soit disant libre d'accepter ou de refuser de signer.

Mais, dans les faits, il s'agit davantage d'un accusé de réception que d'un choix librement consenti. En effet, non seulement la limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 s'appliquera dans tous les cas que le contrat soit signé ou non. Ensuite, les impacts financiers en cas de non-signature sont tels que les collectivités se retrouvent de facto dans l'obligation de signer.

Ne pas signer nous exposerait à des sanctions financières. On peut dire que c'est l'acte 1 de la mort de l'autonomie des communes. Je m'étonne, Monsieur le Maire, vous qui êtes très soucieux de votre indépendance quand vous siégez au conseil de territoire que vous soyez ce soir finalement pas si mécontent.

Car ce que cache ce contrat et qui est à notre sens extrêmement dangereux au-delà de l'illusion d'un choix qui n'en est pas un, c'est le fait que les budgets des collectivités soient ainsi de fait contrôlés par les préfets donc par l'Etat.

Ce retour a une forme de mise sous tutelle préfectorale porte directement atteinte à l'autonomie financière des collectivités territoriales et altère le principe constitutionnel de libre-administration.

Alors que partout en Europe, le mouvement général est à la décentralisation et qu'il est reconnu que l'échelon territorial est un échelon essentiel pour la mise en œuvre des politiques de cohésion

sociale et de protection de l'environnement, le gouvernement actuel s'engage par petites touches dans un processus de recentralisation.

Car outre le point qui nous occupe ce soir, la seconde étape qui se dessine de cette mise sous tutelle, est la suppression de la taxe d'habitation qui sera la fin de la maîtrise des taux des impôts locaux par les communes et donc du pouvoir de lever l'impôt et de maîtriser au final nos politiques publiques.

Mais ce jour vous nous demandez de voter pour un sursis à un arrêt de mort. Comme nous n'avons jamais cautionné vos choix budgétaires, permettez-nous de ne pas cautionner cet oukase gouvernemental.

Merci.

M. le Maire : Y a-t-il encore des questions ou des interventions ?

(Non)

Je vais vous répondre.

D'abord, Madame Hagel vous êtes trop optimiste pour l'Europe.

Le mouvement de décentralisation dont vous parliez dans toute l'Europe, c'est le passé. Il y a en Europe comme en France un mouvement général de recentralisation et de baisse autoritaire par les Etats des ressources des collectivités locales.

C'est en Angleterre que la baisse a été la plus forte puisque les communes ont perdu 30 % de leurs ressources ; en France on a perdu 10 % environ. Ce n'est pas mieux en Allemagne, en Italie, toutes nos villes jumelles se plaignent du fait que leurs ressources diminuent et diminuent plus fortement qu'en France.

Moi aussi j'étais persuadé comme vous, que le problème ne concernait que la France mais j'ai appris que c'était le cas dans toute l'Europe. C'est l'effet de la crise des finances publiques partout.

Partout, les collectivités locales sont mises à contribution par les Etats. Madame Hagel, écoutez-moi, c'est le retour de la puissance des Etats contre les communes et les régions.

Monsieur Rufat a eu un mot aussi là-dessus qui n'est pas mal, c'est le souci de l'égalité qui joue également contre la décentralisation. D'ailleurs, Patrick Devedjian en a fait l'écho à diverses reprises. C'est le pouvoir donné au Département des Hauts de Seine qui a fait sa richesse et le pouvoir donné au Département de Seine St Denis qui a fait sa pauvreté. C'est vrai. Cela conduit des technocrates de gauche à dire qu'il faut arrêter la décentralisation cela parce qu'elle provoque des inégalités trop fortes entre les communes qui s'enrichissent parce qu'elles sont bien gérées et celles qui s'appauvrissent parce qu'elles sont gérées différemment.

Ce sont des choix politiques qui font que certains s'enrichissent et certains s'appauvrissent. On en conclut et c'est la raison de la création de la métropole, et de la création des territoires, qu'il faut mutualiser les moyens et les richesses et les pauvretés de chacun. J'ai voté contre, mais c'est la réalité.

Le mouvement de recentralisation est très lié à la réussite de certains territoires et à l'échec d'autres territoires.

Pour revenir sur le contrat, ce n'est pas le contrat qui nous impose une obligation, c'est la loi qui nous impose de réduire l'évolution de nos dépenses, ce n'est pas le contrat. Le contrat est une adhésion ou un refus mais cela ne change rien -vous avez raison de le signaler- à la réalité. Que l'on signe le contrat ou qu'on ne le signe pas, le résultat est le même à une différence limitée près. C'est en cas de dépassement. De toute façon, on est sanctionné, mais on est plus sanctionné si l'on n'est pas signataire que si l'on est signataire.

Il n'y a aucune raison financière de signer.

La raison pour laquelle je signe c'est parce que j'approuve la politique de limitation de la hausse de la dépense publique.

J'aimerais que l'Etat en fasse de même ; j'aimerais que l'Etat donne l'exemple au lieu que ce soit les communes. En tout cas, nous avons pratiqué de longue date la limitation des dépenses publiques et nous allons continuer dans le cadre d'un contrat en souhaitant que l'Etat en fasse de même.

C'est clair.

C'est parce que nous avons de longue date limité la croissance des dépenses de fonctionnement que nous avons pu donner à la ville d'Antony les équipements qu'elle a aujourd'hui sinon on n'aurait pas pu les payer sauf à augmenter massivement les impôts. Nous avons pu le faire parce que nous avons limité depuis 15 ans et même plus l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Je comprends que vous ne soyez pas d'accord Monsieur Feuillade...

Enfin, je voudrais vous dire que je préfère la limitation de la dépense publique parce que j'y adhère mais aussi parce que la commune est moins sensible à cette limite qu'à la baisse des dotations. Si ce n'est pas cela c'est forcément la baisse de nos dotations.

La loi pour le moment remplace la baisse des dotations par la limitation de la hausse des dépenses.

Pendant quelques années on est sûr qu'il n'y aura pas de baisse de dotations. Je préfère cette solution à la précédente.

La ville, en limitant comme d'habitude l'évolution de ses dépenses publiques, pourra augmenter progressivement son autofinancement et, par conséquent, pour répondre à Mme Delpech, sa capacité d'investissement. En limitant nos dépenses de fonctionnement, nous

améliorons notre capacité d'investissement et donc de réponses aux besoins des Antoniens.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 7 voix contre.)

2 - PROROGATION DE LA GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A LA SOCIETE EFIDIS SA D'H.L.M. POUR UN EMPRUNT REAMENAGE AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Je garde la parole en remplacement de Pierre Médan qui est souffrant.

Il était temps qu'EFIDIS renégocie son contrat parce que le Crédit Foncier de France va disparaître.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme HAGEL : Comme tous les ans, je vous interroge sur le pourquoi de vos tarifs réduits du cinéma. C'est un lieu fondamental de la vie sociale culturelle et même économique.

Un tarif réduit.

Vous limitez les personnes à plus de 65 ans, pourquoi pas ? Moins de 18 ans, ok ; étudiants, oui ; familles nombreuses, bien sûr ; demandeurs d'emploi, pompiers, bon. Dans tout cela, les gens qui perçoivent les minima sociaux, on avait parlé du RSA l'an dernier et je

vous avais montré les justificatifs. Vous m'aviez dit que ce n'était pas possible de prendre un justificatif de RSA sauf que toutes les personnes qui perçoivent le RSA sont en même temps demandeurs d'emploi puisqu'elles sont en attente de trouver un emploi. De toute façon, pour ces personnes-là, il n'y a pas de problème. Elles peuvent avoir une réduction. Par contre, les personnes qui perçoivent les minima sociaux comme l'allocation des vieux travailleurs ou comme l'allocation adulte handicapé, ces personnes qui vivent avec des revenus extrêmement faibles n'ont pas le droit à un tarif réduit. Par contre, les pompiers -on adore tous les pompiers et on est tous respectueux des pompiers- sont quand même payés correctement et ils ont droit à une réduction mais les personnes qui perçoivent les minima sociaux n'en ont pas le droit.

Je trouve, Monsieur le Maire, que c'est un peu juste parce que les plus de 65 ans, dont je suis, pourraient payer un tarif complet. Il se trouve que je n'ai pas une bonne retraite mais quand même. Les minima sociaux doivent payer le tarif complet. Je dis que quand on sait à quel point la culture est importante pour la vie de tous. J'irais même plus loin.

J'ai rencontré il y a peu de temps un Antonien qui, parce qu'il est allocataire du RSA, un jour est allée à l'Arc de Triomphe et s'est rendu compte qu'il ne payait pas parce qu'avec ce papier il ne paie pas. Il m'a raconté les larmes dans la voix qu'il avait pu monter gratuitement sur l'Arc de Triomphe et que cela lui avait donné beaucoup de force pour ses recherches d'emploi.

Je veux dire que la culture quand elle est accessible aide.

Monsieur le Maire, faites quelque chose pour les gens qui sont aux minima sociaux.

M. le Maire : Madame Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : On a déjà eu régulièrement ce débat. Il est bien évident que l'on souhaite que la culture soit accessible à tous et nous avons des tarifs au cinéma particulièrement bas.

Je me suis rapprochée du C.C.A.S. pour voir ce que l'on pouvait faire. La difficulté c'est que les papiers sont très difficiles à obtenir et à montrer.

Mme HAGEL : Ce n'est pas vrai.

Mme ROLLAND : Il y a une mise à jour très régulière.

Mme HAGEL : C'est exactement la même chose pour les demandeurs d'emploi.

Mme ROLLAND : Justement les demandeurs d'emploi ont une carte.

Mme HAGEL : Non, ils n'ont pas de carte, ce n'est pas vrai.

Ils ont un papier qu'ils sortent sur internet. Allons, Madame Rolland, c'est faux.

Mme ROLLAND : Je me suis rapprochée du C.C.A.S. et ils disent qu'il est très difficile d'avoir des justificatifs à pouvoir présenter.

Maintenant, si une personne se rapproche du C.C.A.S. et demande un papier je suis sûre que l'on pourra trouver une solution pour elle.

Mme HAGEL : Madame, vous n'avez pas répondu au problème des minima sociaux. Vous n'avez pas répondu. Vous m'avez répondu sur le problème de papier qui ne tient pas debout. Je suis catégorique et je veux bien aller demain en discuter avec les personnes du C.C.A.S.

Mme ROLLAND : J'en ai discuté avec les personnes du C.C.A.S.

Mme HAGEL : Je ne comprends pas. Concrètement, et j'ai vu comment cela se passait.

Mme ROLLAND : On en parlera avec eux si vous le souhaitez.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, l'an prochain, les minima sociaux seront intégrés aux tarifs réduits ?

M. le Maire : La question qui est à l'ordre du jour, c'est la création de deux formules d'abonnement pour le Pass +.

Je réponds aux questions qui sont à l'ordre du jour.

M. FEUILLADE : Sur la 3.01 et la 3.02.

Sur la 3.01, je l'avais déjà signalé en commission. Je ne suis pas sûr que tous nos collègues conseillers aient bien compris.

On est en train de lire des tarifs.

Formation plongée : passerelle niveau PADI, SSI, ANMP, etc. vers niveau FFESSM, qui peut nous dire ce que cela veut dire. Je n'ai rien compris. On va le voter.

Quand on vous demande quelques éclaircissements... ce genre de truc est ridicule. Personne ne sait ici à part Gilles, peut-être le maire ou quelqu'un qui trempe les pieds dans l'eau de temps en temps. Personne ne sait de quoi l'on cause. Franchement, c'est une question de respect. De quoi l'on cause ?

Le deuxième point que j'ai trouvé à moitié drôle c'est la distorsion entre le tarif fait pour les hommes et les femmes qui vont courir, faire le même parcours, 5,5 km. C'est la première fois ; c'est dans l'autre sens cette fois-ci. Les hommes paient plus pour courir autant que les femmes. J'ai posé la question et on ne m'a pas répondu. Il y a une distorsion étrange.

Mme BERGEROL : Parce que les femmes courent moins vite...

M. FEUILLADE : Madame Bergerol vous me provoquez. Pourtant les dames courent moins vite et cela va durer plus longtemps.

M. le Maire : Monsieur Le Lamer va vous répondre.

M. LE LAMER : Monsieur le Maire, j'ai donné tout à l'heure à mes collègues, M. Feuillade et M. Rufat, un petit document qui explique précisément les appellations des différents diplômes de plongée.

Les abréviations que vous avez dans votre rapport concernent effectivement des diplômes prioritairement étrangers qui ne sont pas validés par la Fédération Française des Etudes et Sports sous-marins.

Par exemple le PADI veut dire Professional Association Of D... Instructor. SSI : Sudent School International. Etc.

Les gens qui ont un diplôme qui n'est pas validé par la Fédération Française doivent tout simplement en passer un autre.

Quant au 5 € ou lieu de 7 €, j'avais promis à M. Rufat des chiffres. Ils valent ce qu'ils valent. Effectivement, sachez que, lorsqu'il y avait 7 km les hommes et les femmes payaient pareil et nous avons passé à 5 km et nous avons pensé faire une petite fleur aux dames en faisant un geste financier qui est de 2 €.

Est-ce cela ou pas, je ne sais pas vous le dire, ou un peu çà et un peu d'autres choses. Il n'empêche que sur les 5 km, il y avait 70 femmes qui faisaient les 7 km et après 130 qui faisaient le 5 km.

Mme DELPECH : En commission, Monsieur le Maire, vous avez dit que les tarifs au taux d'effort ne se faisaient pas pour les tarifs de plongée sous-marine. Ne pourrait-on pas envisager des tarifs réduits, par exemple, pour deux membres d'une même famille, le père et sa fille ou pour des étudiants ? Les tarifs réduits ne seraient-ils pas envisageable ?

M. le Maire : Monsieur Le Lamer va étudier cela. Pourquoi pas.

M. LE LAMER : De la même façon que nous avons présenté aujourd'hui des nouveaux tarifs pour les 5 séances au lieu de 1 à 10, sont des choses que l'on découvre au fil de l'eau. Il n'est pas dit que, dans trois mois, l'on dise que l'on crée un tarif étudiant, aux retraités ou ce que vous voulez ; c'est possible.

M. ARIPA : Il y a quatre décisions à prendre. Est-ce un vote par décision ? (Oui)

Donc, il y aura quatre votes.

Pour ce qui concerne les installations sportives et la fosse de plongée, il y a un document que je demande et qu'à chaque conseil municipal on me dit que l'on m'enverra, que je n'ai toujours pas. Donc, bien sûr, je voterai contre pour la fosse de plongée.

M. LE LAMER : Monsieur ARIPA, si je puis me permettre, lors de la dernière commission des sports, nous avons remis ce document à tous les gens présents. Vous êtes venu 30 secondes et vous êtes reparti.

Vous n'avez même pas pris le temps de prendre le document. A l'époque, un document a été remis que je peux vous envoyer demain ou après demain qui était le bilan du premier mois, de mars/avril.

Franchement, ceux qui étaient à la commission des sports l'ont eu mais je peux vous le repasser avec plaisir. Pas de problème.

Le voulez-vous, Monsieur Aripa ?

M. ARIPA : Non seulement, oui, puisque je vous l'ai redemandé également par mail. N'exagérez pas.

Je suis passé à la commission et je n'ai pas pu y rester, vous auriez très bien pu me passer une enveloppe avec ce document. Je l'ai déjà demandé plusieurs fois par mail, vous pouviez très bien me l'envoyer. On peut très bien dire que c'est parce que je ne suis pas resté à la commission, c'est un peu culotté quand même, Monsieur le Maire.

M. LE LAMER : C'est pourtant vrai. Ceux qui étaient là s'en rappellent.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée pour les installations sportives par 47 voix Pour et 1 Contre).

(Vote à main levée : délibération adoptée pour les tarifs des manifestations sportives par 43 voix Pour et 5 Abstentions).

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité pour la location d'une salle de réunion à Antonypole Innovations par 48 voix Pour).

(Vote à main levée : délibération adoptée pour le cinéma Le Sélect par 46 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention).

4 - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES JARDINS EXTERIEURS POUR L'ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE « LA FONTAINE » : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE

(Rapporteur : Mme Schlienger)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne les travaux sur la crèche La Fontaine qui ont notamment permis d'agrandir le jardin, de renouveler les jeux. Ces travaux ont eu lieu et nous pouvons obtenir une subvention de la C.A.F. a posteriori.

C'est ce que nous vous demandons d'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter ce financement auprès de la C.A.F.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? (Non)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

5 - COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE-COLONEL ARNAUD BELTRAME : ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. FEUILLADE : Les parcelles que l'on achète sont-elles polluées comme tout le reste ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. FEUILLADE : Vous m'avez même dit que c'était l'Hay-les-Ross qui les avait polluées jadis.

M. le Maire : Mais non.

M. FEUILLADE : Est-ce que cela nous coûtera des sous pour les dépolluées ?

M. le Maire : Non, c'est déjà fait. Cela fait déjà longtemps que c'est dépensé.

Mme HAGEL : On en profite peut-être pour parler du complexe La Fontaine. Vous pouvez peut-être informer ceux qui vont écouter ou qui sont présents à ce conseil sur ce qui va se passer dans les mois à venir parce que nous sommes toujours en attente de l'ouverture de cet équipement tant attendu, si longtemps attendu : 5 ans, 6 ans de travaux ?

5 ans de travaux.

Et une ouverture probable en septembre ou non ?

M. le Maire : Si tout se passe bien à partir de maintenant, normalement, on devrait ouvrir début septembre. Le seul risque qui puisse apparaître c'est que des fissures se présentent sur le gymnase du collège La Fontaine sur lequel il y a encore un risque au cours des prochains jours. Si dans moins de huit jours, de nouvelles fissures ne sont pas apparues, on pourra prendre la décision de poser le sol sportif et de considérer que tout est en ordre.

Dans ce cas-là, on pourra inaugurer le complexe sportif à la rentrée prochaine.

Mme HAGEL : Où en sont les démarches judiciaires ?

M. le Maire : Pour le moment, il n'y a pas de démarches judiciaires.

Mme HAGEL : Vous nous avez dit que c'était au tribunal.

M. le Maire : Il y en aura. Ce n'est pas encore commencé. On le verra.

Mme HAGEL : Ah, cela n'a pas commencé !

M. le Maire : Evidemment !

Je ne peux pas être en procès avec des entreprises qui travaillent actuellement sur le chantier. On verra si elles acceptent nos demandes. Si elles n'acceptent pas, il y aura effectivement un débat.

Mme HAGEL : D'accord, merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

6 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

7 - PLACE DU MARCHÉ : SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Une explication de vote. Une délibération qui s'inscrit dans le cadre du projet de restructuration de la place du marché

que vous portez. Un projet qui a acté la non-reconstruction du théâtre Firmin Gémier sur son emplacement d'origine et acte la densification du centre-ville avec la construction d'immeuble de logements.

Je voterai donc contre.

M. FEUILLADE : A titre personnel, je n'engage pas forcément mon groupe. Aujourd'hui, je ne m'abstiens plus. Aujourd'hui, je voterai contre parce que, dans ce centre-ville, la mixité est exclue. J'ai changé d'avis depuis hier parce qu'il y a un permis de construire : 60 logements privés rue Mounié. Là, ici, 20. On est en train de boboser ce centre-ville : pas un logement H.L.M., pas la mixité sociale ; exclusion de la mixité sociale dans le centre-ville, je voterai contre.

M. le Maire : Il y a des logements sociaux rue Mounié, Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : Non, Monsieur, vous en avez vendu déjà quelques-uns. Vous avez arrêté.

Des logements sociaux rue Mounié il doit en rester 7 ou 8 à peine.

M. le Maire : 15.

M. FEUILLADE : 15 ? Et il y a 1 200 et là vous en construisez 60, et vous en construisez 20 à côté.

60 logements avec un permis de construire derrière l'ancienne cordonnerie.

Ne jouez pas sur les mots, Monsieur le Maire, rue Mounié derrière l'ancienne cordonnerie il y a 64 logements avec un permis de construire. Il y en a tout le long de la rue Gabriel Péri, il y en a partout. Mais il n'y a pas un seul logement social ; donc, je ne voterai pas effectivement cette délibération : la mixité c'est partout y compris dans le centre-ville. Ce n'est pas réservé à la caste que vous privilégiez.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 6 voix contre et 2 Abstentions.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

8 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'HABILITATION TRIPARTITE ENTRE LE SIGEIF, LE SIPPEREC ET LA VILLE D'ANTONY POUR VALORISER LES OPERATIONS D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE SOUS FORME DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

(Rapporteur : Mme Maryse Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des demandes de parole ?

M. RUFAT : C'est une sorte d'explication de vote puisque l'on a eu un débat avec Mme Lemmet en commission sur ce dossier qui est extrêmement compliqué. Là, il s'agit de passer de deux à un prestataire pour les ventes de certificats dans une sorte de bourse, si j'ai bien compris le principe dont on ne sait pas forcément au début toujours le tarif. Donc, comme la ville n'est pas compétente pour faire ce travail de vente de certificats, elle demande au SIPPEREC de l'aider.

On avait demandé un bilan financier à Mme Lemmet qui nous a dit que c'était entre 20 et 50 000 € par an environ, pouvez-vous nous donner un peu plus de détails pour avoir une idée du volume financier exact de cette affaire ?

D'où proviennent ces certificats d'économie d'énergie de la ville ? Là, on ne sait pas non plus d'où ils émanent, probablement des travaux dans les écoles, les bâtiments publics, etc. mais on n'a pas de notion.

C'étaient les demandes que l'on avait faites en commission, je pense qu'on les aura pour nous éclairer sur ce dossier.

M. le Maire : Entre 2010 et 2013, il y a eu au total 30 295,87 € de versement pour des certificats d'économie d'énergie. Je vais laisser Mme Lemmet vous dire pourquoi.

Mme LEMMET : D'abord, une petite précision, Monsieur Rufat, je pense que je me suis peut-être mal exprimée lundi. Si nous passons par le SIPPAREC c'est parce qu'il faut un volume de certificats d'énergie importants. Une seule ville ne peut pas l'obtenir, c'est pour cette raison que le SIPPAREC s'est proposé de les cumuler pour atteindre le volume. On ne peut pas aller vendre trois certificats, il faut un volume très important.

Le SIPPAREC et le SIGEIF avaient chacun leur système. Depuis peu le SIGEIF et le SIPPAREC ont entrepris de se rapprocher sur différents points et notamment sur celui-ci. Il n'y aura donc plus qu'un seul dispositif.

En fait, c'est une bourse et on ne sait pas combien cela sera valorisé. A partir de 2013, on comptait au départ sur 4 € le mégawatt heure et, là, cela devait chuter à 2 €. La ville, et elle a bien fait, a préféré demander des subventions plutôt que de commercialiser ces certificats.

Ce qui donne lieu à des certificats, par exemple le changement d'une chaudière, des travaux d'économie d'énergie et, là, nous avons un dossier sur l'éclairage public.

Pour la petite histoire, l'éclairage public ne rapporte pas beaucoup de certificats d'économie d'énergie à la ville parce que la ville avait déjà fait beaucoup d'économie. Donc, nous ne rentrons plus dans les critères pour obtenir ces certificats.

M. RUFAT : Et le projet Paul Bert de micro cogénération, cela fait-il partie des certificats ?

Mme LEMMET : Je ne crois pas. Là, cela a été cofinancé avec le SIGEIF. C'est une expérimentation ; c'est autre chose.

Mme HAGEL : La ville est vertueuse quand il s'agit de faire des économies et des économies d'énergie. Nous le disons déjà depuis des années. On l'a constaté. Il n'y a de ce côté-là pas de problème.

Nous espérons qu'un jour, au-delà de l'intérêt gestionnaire et financier de ces économies, vous compreniez l'importance de réduire l'utilisation des énergies qui ne sont pas renouvelables sur cette terre pour ceux qui arriveront derrière nous.

Je crois que c'est cet élément-là qui manque à la mairie. La mairie a compris la nécessité de faire des économies d'énergie pour des raisons budgétaires ; elle n'a pas compris l'importance de ces mécanismes pour réduire notre impact sur les ressources et sur le rôle de l'humain sur la planète.

M. le Maire : Vous nous faites un procès d'intention.

Mme HAGEL : Je ne vous fais pas un procès.

M. le Maire : Si.

Mme HAGEL : Je vois bien que, quand on aborde ces problèmes...

M. le Maire : Vous faites des économies pour de bonnes raisons et nous pour des mauvaises.

Mme HAGEL : Non, non.

Mme LEMMET : Madame Hagel, je suis en train de vous dire que l'énergie qui consomme le moins de ressources de la terre c'est celle que l'on ne consomme pas. C'est dans cet esprit que la ville fait des économies.

M. le Maire : Mme Lemmet a parfaitement raison.

Pourquoi avez-vous ajouté que l'on faisait des économies pour de mauvaises raisons. Non, les raisons sont les mêmes que les vôtres.

Arrêtez avec ce mythe des écologistes vertueux et les réactionnaires que nous serions.

Vous, vous le faites avec de bonnes intentions et nous avec des mauvaises. Nous sommes des méchants et vous êtes des bons.

Nous passons au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

9 - ADOPTION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL CONCLU AVEC LA SOCIETE AMT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES GROUPES SCOLAIRES VELPEAU ET LES RABATS POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Rapporteur : M. Michel Fouquet)

M. le Maire : Je rappelle que nous avons fait des travaux importants à Velpeau et aux Rabats pour les rendre accessibles aux personnes handicapés.

(Lecture du rapport de présentation)

Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Une observation. La commission a été extrêmement précise sur la finalité de cette transaction. Donc, nous allons approuver.

M. le Maire : Merci beaucoup.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

10 - ADOPTION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY PASSE AVEC L'ASSOCIATION ESPACES

(Rapporteur : M. Christian Ollivry)

M. OLLIVRY : C'est un changement de véhicule d'occasion et on change et il n'y a pas d'impact financier. On rappelle seulement que l'avenant n°3 a été porté à 96 127 000 € en mai 2017.

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? (Non)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

11 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION ET D'UTILISATION DES AMENAGEMENTS DU SENTIER DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU BASSIN DE LA BIEVRE A PASSER AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP) ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COTTENCEAU : Ce n'est pas tout à fait fini, il y a eu des palissades installées mais il y aura bientôt des panneaux informatifs avec de très beaux dessins, des informations très importantes. Il y a aussi un petit observatoire où l'on pourra s'asseoir et regarder. Ce sera fait au courant de l'été.

La ville comme la LPO souhaitent reprendre les activités pédagogiques dès le mois de septembre prochain.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme CHARRIER : C'est à propos de la protection et de l'éducation des oiseaux.

La commune est membre du conseil consultatif de gestion de la réserve. En 2014, ont été décidés l'élargissement de l'accueil du public et

la mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement, c'était même marqué d'envergure régionale.

Cette envergure, nous en attendons toujours la réalisation.

Faire découvrir le patrimoine naturel, sensibiliser, éduquer tous les publics en faveur de la préservation de la nature, nous y sommes tous favorables mais encore faut-il que ces beaux projets se concrétisent en acte.

Des travaux ont été faits, l'observatoire a été agrandi, une nouvelle plateforme d'observation a été aménagée ainsi qu'un point d'accueil en surplomb. C'est bien. Mais vous avez dit que les travaux n'étaient pas finis. C'est la raison pour laquelle c'est encore en attente mais il faudrait aussi qu'il y ait beaucoup plus de publicité par rapport à cet endroit. C'est un endroit relativement à l'écart des passages habituels qui est préservé d'ailleurs. C'est l'avantage. Mais il faudrait qu'une publicité beaucoup plus grande soit faite.

Quand les travaux seront complètement terminés, je vous demande, et c'est vraiment très utile, qu'il n'y ait pas seulement des panneaux sur la promenade car la promenade et le sentier ne sont pas tellement fréquentés. Je vous demande qu'il y ait beaucoup plus d'informations au niveau d'Antony et de la Région pour que les personnes viennent et que l'on sache aussi quand est-ce que c'est ouvert.

J'y passe souvent et je ne l'ai strictement jamais ouvert. C'est dommage parce que je voudrais bien voir les oiseaux.

Mme COTTENCEAU : D'après les renseignements que j'ai cela devrait ouvrir en septembre.

C'est la ligue des oiseaux qui coordonnent les ouvertures ou éventuellement fermetures.

Il y a des trous avec des volets que l'on pourra, à une certaine époque, bouger pour pouvoir observer tout seul.

L'idée est que les gens puissent s'intéresser seuls à ce qu'il y a derrière. L'observatoire peut recevoir 25 personnes. Ce n'est pas beaucoup ; l'idée est donc que chacun puisse s'intéresser au sujet par lui-même.

Mme CHARRIER : Pour le moment, on ne voit rien.

Mme COTTENCEAU : De la végétation a été coupée. Un dégagement a été fait récemment.

Mme CHARRIER : Le problème est que l'on ne sait pas ce qu'il faut voir. Il y aura des informations disant que tel oiseau est visible à tel moment ?

Mme COTTENCEAU : Bien sûr, Madame. Et telle plante.

Mme HAGEL : La discussion que vous venez d'avoir avec Marité Charrier, c'est fondamental que l'on ait de l'information mais il y a aussi une nécessité, il faut en être bien conscient. Il faut que les Antoniens puissent voir mais aussi protéger cette zone. C'est pour cette raison que la LPO va donner des consignes extrêmement strictes.

Mme COTTENCEAU : C'est clos.

Mme HAGEL : Oui, oui. C'est ce qu'ils disent.

Je voudrais revenir aussi sur ce bassin et me servir un peu de cette délibération pour parler d'un sujet extrêmement important et très récent.

Je voudrais rappeler à tous que ce bassin de retenue a été construit dans l'objectif de réguler ce cours d'eau et de prévenir les risques d'inondation.

Or, ce que l'on constate c'est qu'il ne remplit que partiellement son office puisque, lors de l'épisode climatique intense que nous avons connu récemment certains quartiers périphériques de la Bièvre n'ont pas du tout

été touchés par ces inondations... à moins que la fosse de plongée ait été inondée.

M. le Maire : Non, non.

Mme HAGEL : Franchement, je ne suis pas sûre que ce soit vraiment le sujet mais tant pis c'est fait.

... alors que d'autres si notamment autour de Vasarely.

Certains quartiers n'avaient jamais connu de tels problèmes notamment en centre-ville. D'autres comme le quartier des Rabats en sont malheureusement régulièrement l'objet.

Sans vouloir jouer les Cassandre, ces épisodes climatiques vont se renouveler. Or, avec la densification accélérée de notre ville...

M. le Maire : N'importe quoi !

Mme HAGEL : ... même dans les quartiers pavillonnaires comme nous en avons parlé récemment tout à l'heure.

Les eaux de pluie n'ont plus d'espace pour s'évacuer dans les sols bétonnés, faute de quoi elles s'échappent partout et ravinent les coteaux comme c'est le cas aux Rabats.

Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, je ne réponds pas à des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Mme HAGEL : C'est une question extrêmement importante.

Les élus minoritaires que nous sommes, nous ne pouvons que voir, entendre et alerter.

Un plan de prévention...

Franchement, je veux bien que vous n'écoutez rien et que vous vous en moquiez, sauf que le problème des inondations est un problème très important pour un grand nombre d'Antoniens aujourd'hui. Quand ils vont écouter ce que nous avons dit sur le sujet, ils seront fort édifiés de voir que tout le monde en profite pour parler avec son voisin.

Je suis désolée.

M. le Maire : Vraiment, quelle leçon de démagogie vous faites en exploitant ce phénomène.

Mme HAGEL : Mais non, je n'exploite rien.

On est en train de parler alors que l'on parle de ce sujet.

M. le Maire : Le traitement des eaux pluviales est de la compétence du territoire et du Département et pas de la ville.

Nous n'avons aucune compétence en matière d'eau.

Mme HAGEL : Ce sont les retenues de la Bièvre.

Vous êtes maître de l'ordre du jour, vous auriez pu le mettre à l'ordre du jour.

M. le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme HAGEL : Vous ne l'avez pas mis mais c'est un problème très important pour les Antoniens.

M. le Maire : C'est le territoire qui aurait pu le mettre à l'ordre du jour.

Mme HAGEL : Vous avez aussi votre rôle.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire.

Mme HAGEL : Je voudrais finir.

M. FEUILLADE : C'était pour aller dans ton sens.

Mme HAGEL : Un plan de prévention des risques d'inondations existe au niveau préfectoral comme sur tout le territoire national. Par contre, celui-ci est-il suffisamment actualisé compte tenu de la densification et de l'accélération des risques climatiques ? Nous nous interrogeons.

Mme COTTENCEAU : Ce n'est pas possible. Elle ne veut pas la réponse.

M. le Maire : On ne peut pas l'arrêter.

Madame Hagel, Mme Cottenceau veut répondre et on en finit parce que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme HAGEL : Mais c'est très important pour les Antoniens. C'est sur l'arrêté de catastrophe naturelle.

M. le Maire : Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme HAGEL : C'est scandaleux.

M. le Maire : Arrêtez de faire de la démagogie.

Mme HAGEL : Ce n'est pas de la démagogie, vous ne donnez pas les informations.

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi.

Mme HAGEL : Les sinistrés de la sécheresse de 2009 attendent toujours leur arrêté de catastrophe naturelle.

M. le Maire : Ce n'est pas nous, c'est l'Etat.

Mme HAGEL : Ils ont dû s'organiser en association. Voulez-vous que les sinistrés des inondations s'organisent en association ?

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Ils vous ont déjà envoyé des pétitions.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : D'accord.

M. le Maire : Nous avons demandé le classement de catastrophe naturelle.

Vous dites d'avance que l'on est mauvais, que l'on va tout rater alors que, vous, vous auriez tout réussi.

Vous voulez jouer sur le malheur des gens qui ont été sinistrés en disant qu'à la mairie on est mauvais.

Pour les phénomènes de ce type nous n'avons pas la compétence. On peut en parler mais on n'a pas la compétence.

Mme HAGEL : Si.

M. le Maire : Non, c'est le territoire qui a la compétence et c'est le Département pour la partie départementale.

Mme HAGEL : Pourriez-vous informer les Antoniens du plan communal de sécurité ?

M. le Maire : On verra cela. Pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous n'avons pas les moyens de vous répondre.

Mme HAGEL : C'est un point d'actualité.

M. le Maire : Madame Hagel, ce n'est pas vous qui fixez l'ordre du jour.

Mme HAGEL : Vous auriez dû le mettre à l'ordre du jour.

M. le Maire : On ne l'a pas mis.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, juste une précision. Vous avez raison, c'est de la compétence du territoire. J'ai voulu intervenir au territoire et, pour une question réglementaire, on ne m'a pas donné la parole.

M. le Maire : Il fallait la prendre comme aujourd'hui.

M. FEUILLADE : Je la prends ici, c'est pour cette raison.

J'en ai discuté ensuite avec le Président Berger qui a reconnu, effectivement, que chez nous c'était un vrai problème et pas comme vous le faites, un vrai problème d'actualité.

Je lui ai dit : on a un problème sur Antony mais aussi ailleurs. On a des problèmes d'écoulement avec ces orages. Il m'a dit que j'avais raison. Et je lui ai dit : il faut faire une étude, il faut travailler sur le fond. On met en place une étude...

Mme COTTENCEAU : Monsieur Feuillade, c'est fait par le SIAVB qui s'en occupe depuis des années.

M. FEUILLADE : Alors, il a menti.

Madame, vous me dites qu'il m'a dit une mauvaise chose.

M. le Maire : Arrêtez, Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, j'allais dans votre sens.

Le Président Berger m'a dit...

M. le Maire : Vous êtes en forme aujourd'hui.

M. FEUILLADE : Comme d'habitude.

M. le Maire : Alors, là !

M. FEUILLADE : C'est comme vous ; il y a des jours, cela dépend de l'âge.

Annie-Laure a raison. C'est une question d'actualité. Quand on a un collègue qui est sous les eaux. Quand on a le bois de l'aurore qui est fermé et des gens du quartier qui sont inondés, pour eux c'est une question d'actualité.

Là-dessus, je rejoins Annie-Laure, on peut en discuter cinq minutes à l'occasion d'une délibération.

Quelles sont les réponses que demain, vous Monsieur le Maire, vous ferez ?

M. le Maire : Quand on aura étudié le problème. Pour le moment, on n'a pas les moyens de répondre à des questions qui sont incompréhensibles.

M. FEUILLADE : Je vous ai entendu. J'apportais un élément de réponse : le territoire va faire une étude.

M. le Maire : Le territoire du Val de Marne qui est aussi concerné et les Hauts de Seine vont travailler, et on verra comment ils analyseront le phénomène.

Mme HAGEL : C'est l'information qu'il fallait donner aux Antoniens.

M. le Maire : En tout cas, on n'a pas de compétence en la matière et on n'a pas les moyens de vous donner une réponse.

Nous répercuterons les réponses que nous donneront les ingénieurs du Département.

Mme HAGEL : Elle n'a pas les moyens, ce n'est pas sa compétence, néanmoins ce sont les services techniques de la mairie...

M. le Maire : N'essayez pas de dire aux Antoniens que c'est la ville qui est responsable. C'est ce que vous essayez de faire.

M. FEUILLADE : Non, je n'ai pas dit cela.

M. le Maire : Si, on le sent bien.

Mme HAGEL : Vous auriez dû le mettre à l'ordre du jour.

M. le Maire : Vous essayez de dire que c'est la ville qui est responsable.

Mme HAGEL : Mais non !

M. le Maire : J'ai entendu des rumeurs dans la ville le dire.

Mme HAGEL : Ce sont des bêtises. Ce n'est pas nous.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

Mme HAGEL : C'était pour remercier les services de la mairie.

M. le Maire : Vous êtes déchaînée aujourd'hui.

12 - ACCORD DU CONSEIL DONNE A ILE-DE-FRANCE MOBILITES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Pourquoi pas, l'idée est séduisante mais le rapport est tellement succinct sur ce dispositif que c'est en quelque sorte un chèque en blanc que vous nous demandez d'accorder à Ile-de-France Mobilités. Un rapport qui ne précise que deux choses : aucun frais ne

sera demandé aux communes et un tarif maximum de location de 40 € par mois.

Ainsi, faut-il se reporter aux rapports joints à la délibération sur le même sujet au conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Vallée Sud Grand Paris » pour en apprendre plus, à savoir :

- Que ce service sera géré dans le cadre d'une délégation de service public et prendra la forme d'une concession. Le concessionnaire aura à sa charge la mise à disposition l'entretien maintenance et l'exploitation du service sur le territoire régional.

- Que l'abonnement mensuel pourra être remboursé à hauteur de 50 % par l'employeur. Est-ce certain ?

- Que les durées de location seront longues, plusieurs mois et qu'il n'y aura aucune location à l'heure, la journée, la semaine. Mais quelle sera la durée minimale et maximale de location ?

- Que l'abonnement sera non renouvelable pour inciter à l'achat d'un vélo personnel. Dans ces conditions, ne serait-il pas opportun de prévoir un système d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ?

- Qu'il n'y aura pas de points de commercialisation dans toutes les communes. Quelles seront alors les communes qui se verront doter d'un point de commercialisation ?

- Qu'il n'y aura pas de stations physiques, donc pas de mobiliers urbains à installer.

M. le Maire : Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : C'est mon jour.

M. le Maire : Vous posez les mêmes questions au territoire.

M. FEUILLADE : Mais on n'est pas tous au territoire. Il faut que nos amis partagent un peu ce que j'avais à dire l'autre fois au territoire. Je vais donc dire à peu près la même chose.

Evidemment, comme ici, je partage et soutiens toute initiative, au nom du groupe, favorisant le moyen de développement des circulations douces et écologiques.

Le vélo à assistance électrique peut certainement s'intégrer parmi d'autres dans cette démarche. Pour mémoire, je rappelle la campagne des citoyens à Antony qui est signée par plusieurs centaines d'Antoniens et d'Antoniennes pour le développement de vélib dans notre commune, développement sans succès.

Cependant, la délibération qui nous est présentée suscite notre réserve. On vient d'en évoquer quelques-unes. On nous dit en effet qu'il ne s'agit que d'une location limitée dans le temps, quelques mois. Ce n'est pas dans votre délibération, c'est dans celle du territoire. Ici, on nous a fait un petit quart de page. Dans le territoire, on en avait deux pages et demie, trois pages. C'est aussi une conception un peu particulière de l'information des conseillers.

Mme HAGEL : Cela ne les intéresse pas.

M. FEUILLADE : Si, ils écoutent tous.

Je n'ai pas fini, à chaque fois je suis coupé, c'est difficile de trouver où l'on en est.

On va rappeler : non renouvelable, destiné au terme de la période de location relativement courte -moins d'un an puisque dans le truc du territoire on nous dit quelques mois. On ne nous dit pas un an. Cela veut dire moins d'un an ; il faut savoir lire entre les lignes- pour favoriser nous dit-on au terme de cette période l'acquisition d'un vélo électrique par les particuliers qui auront pris l'habitude de pédaler sur ces machins.

On rappelle que ce coût pour un vélo à assistance électrique de qualité, pas celui de chez Carrefour, mais un truc qui tourne à peu près, c'est 1 500/1 800 € et qu'aujourd'hui les aides à l'acquisition qui existaient

ont presque partout disparu, d'abord celles de l'Etat sauf à Paris, mais on est à Antony.

Le projet qui nous est présenté est aussi imprécis sur le coût réel de l'abonnement. Il sera peut-être de 40 € mensuel, peut-être. On ne nous dit rien sur le possible ou non cumul de la participation éventuelle des employeurs avec la contribution des employeurs au transport des salariés. On ne sait pas. Rien pour les étudiants, encore moins pour les retraités. On ne sait rien sur la nécessité d'une assurance, sur l'entretien, l'échange, etc.

Alors, certes, on nous dit qu'il s'agit d'un avis qui en vérité ne lie en aucun cas notre collectivité puisque nous ne savons même pas par qui on passera.

Reste qu'aujourd'hui nous sommes échaudés, les citoyens. Autolib, apparemment, ce sont les contribuables et non les utilisateurs qui vont payer l'addition, une addition qui, semble-t-il, va être salée pour les contribuables. Vélib ça va mal, très mal, de pire en pire, c'est mal parti.

Donc prudence. Comme disait une élue bien connue des uns et des autres, quand c'est flou, il y a un loup. Voilà pourquoi je propose l'abstention sur cette délibération tout en rappelant, comme je l'ai dit dans mon avant-propos, notre attachement au développement des moyens favorisant des circulations douces et écologiques.

Mme HAGEL : Ce sera très rapide, je voterai pour cette délibération parce qu'elle vient d'une majorité qui n'a pas la fibre environnementale mais qui, là, propose une mesure qui, bien qu'incomplète, qui bien que tous les éléments qui ont été dits précédemment, est quand même une alternative à la voiture. C'est une alternative à la voiture et pas une alternative aux transports en commun.

Le fait que ce soit une alternative à la voiture et la possibilité de donner envie, il faut avoir les moyens de s'acheter un vélo à assistance

électrique. Ce n'est pas tout le monde malheureusement. Il faudrait trouver des dispositifs pour aider les gens.

Par contre, je voterai pour cette délibération et je trouve que c'est une délibération intéressante, insuffisante encore mais intéressante.

Mme PRECETTI : Il ne faut pas oublier que ce que l'on vote ce soir c'est uniquement un accord de principe puisque le code des transports impose à Ile-de-France Mobilités d'avoir l'accord des communes pour proposer, implanter en fait un tel dispositif. On peut imaginer que certaines communes auraient pris des dispositions particulières, personnelles.

Il faut qu'elle puisse avoir notre accord ; c'est uniquement cela que l'on donne ce soir.

On pouvait délayer, broder tout ce que l'on veut sur la délibération mais, de toute façon, cela restera effectivement flou en l'état actuel des choses puisque nous n'avons pas toutes les informations. Le marché n'étant pas encore passé, on n'a pas toutes les informations.

Par contre, pour être très claire et pour rassurer la population c'est que cela n'a rien à voir comme contrat avec Vélib, strictement rien à voir. On n'est pas du tout sur du vélo partagé, on est sur des vélos qui seront loués à une personne pendant un temps donné pour qu'elle puisse éventuellement voir ce que cela donne, essayer un nouveau mode de déplacement et éventuellement changer après ses pratiques si elle a été satisfaite de l'essai.

Il faut bien voir que l'on est quand même sur tout à fait autre chose.

Je me souviens que vous étiez très demandeurs de Vélib quand j'ai pensé que ce n'était pas forcément une bonne idée. Jusqu'à présent, je m'en félicite et encore plus maintenant qu'avant.

Sur le sujet proposé par Ile-de-France Mobilités, le risque pour les communes n'est pas financier clairement et en plus Ile-de-France

Mobilités à l'échelle des millions, des milliards qu'elle dépense pour les transports : 10 000 vélos électrique, ce sera vraiment l'épaisseur du trait.

M. FEUILLADE : Le problème c'est quand c'est l'épaisseur du trait, ce sont les contribuables qui la paie.

Mme PRECETTI : Monsieur, qui paie les transports publics ? Le fait est : les entreprises. Ce sera la même chose, pas plus, pas moins que le métro, le bus. C'est juste un moyen supplémentaire.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 46 voix Pour et 2 abstentions.)

Monsieur Feuillade et M. Meunier comme d'habitude.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, c'est indécent. C'est inqualifiable. Est-ce que, moi, je vous rappelle en permanence votre jeunesse avec l'ancien militant d'ordre nouveau ?

C'est ignoble et en même temps je vous le dis comme je le pense, cela ne m'étonne pas de vous.

M. le Maire : Et bien, c'est très bien !

(M. FEUILLADE quitte la séance)

IV - VALLEE SUD GRAND PARIS

13 - Z.A.C. JEAN ZAY : ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC VALLEE SUD GRAND PARIS POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

(Rapporteur : M. Etienne Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Cette délibération est un épisode supplémentaire dans la saga de la cité universitaire d'Antony. Il s'agit pour une fois d'équipements publics, saluons-le mais c'est le minimum obligatoire au regard de l'opération immobilière. Opération qui s'installe

sur un terrain de 11 ha au départ récupéré gratuitement par la CAHB à l'époque, rappelons-le suite à une convention scandaleuse signée en 2012 sur le dos des étudiants à qui le terrain avait été attribué. Depuis, ville et établissements publics organisent leurs petits arrangements successifs entre amis sur les terrains.

Sont prévus dans cette convention un groupe scolaire, une crèche, un parking et un équipement culturel qui ne s'ajoute pas d'ailleurs mais doit se substituer à la médiathèque Maurice Labrousse.

Je voudrais juste rappeler que ce lieu « dépassé » selon vos critères de rentabilité, a compté jusqu'à quatre crèches, soit 210 berceaux où étaient accueillis des enfants de la ville, une école maternelle qui accueillait aussi des petits Antoniens, un centre de santé, une bibliothèque, un centre sportif ouvert à tous dans la ville et une salle de spectacle déjà intergénérationnelle qui a été démolie alors qu'elle venait d'être rénovée, même scénario que pour l'IUFM, ce sont des fonds publics qui ont été gaspillés.

Tout cela aurait pu être réhabilité et modernisé, comme l'indiquait le rapport technique de la Socotec.

Vous créez un parking public utile sans aucun doute mais auquel vont s'ajouter les parkings privés pour les nouveaux habitants qui vont faire rapidement regretter aux riverains le temps tranquille d'une résidence étudiante avec peu de véhicules.

Alors, franchement, portion congrue pour les étudiants, encore moindre pour les étudiants boursiers alors que la pénurie de logements sociaux étudiants s'accroît en Ile-de-France, portion congrue pour les équipements publics, petits arrangements entre le territoire et la ville, ce projet de Z.A.C. est une spoliation des plus pauvres au profit de ceux qui peuvent payer.

On dira que c'est dans l'air du temps mais ce n'est pas notre sens de l'intérêt général.

M. MEUNIER : On récupère par cette convention la maîtrise sur les équipements publics à construire. C'est une bonne chose. Il n'empêche que pour le reste de la Z.A.C. c'est le territoire qui en a la charge. Encore une preuve s'il en fallait que les communes sont dépossédées de leurs principales compétences au profit des établissements territoriaux et des métropoles.

Dans ces conditions, il serait plus qu'opportun que le conseil municipal soit régulièrement informé de l'avancement de ce projet et que cela ne soit pas réservé aux conseillers territoriaux.

Par ailleurs, vous connaissez mon opposition à ce projet, qui a abouti à la disparition de la résidence universitaire Jean ZAY au profit essentiellement de logements privés.

Néanmoins puisqu'il s'agit de réaliser des équipements publics, je m'abstiendrai.

Une question l'équipement culturel mentionné étant une nouvelle médiathèque, quel est le devenir de celle du centre-ville ?

M. RUFAT : Il était prévu que ce soit M. Feuillade qui intervienne.

Comme vous l'avez provoqué publiquement, il est parti, ce qui était prévu.

Je regrette les propos que vous avez eus, Monsieur le Maire. C'était tout à fait déplacé.

Sur cette délibération, je compléterai le point d'histoire de Mme Delpech qui a rappelé que cet espace de 11 ha comprenait plusieurs crèches, une école, etc. On va recommencer mais on ne va pas redensifier sur la partie équipements publics apparemment.

Si, aujourd'hui, la maîtrise de l'aménagement est territoriale c'est parce qu'il y a eu un amendement nocturne qui a été voté transférant la

responsabilité du CROUS, de l'Etat au territoire. A l'époque, c'était l'agglomération. Vous pouvez vous en prendre à qui vous savez sur ce point. Cette responsabilité a été obtenue par un vote au Parlement, inspiré par M. Devedjian, si l'on en est aujourd'hui à cette situation, vous pouvez pleurer tout ce que vous voulez.

Les terrains ont été donnés gratos et on ne paie rien pour pouvoir asseoir l'école, la crèche et la médiathèque. On va expliquer le désendettement. Mais lorsque l'on peut occuper l'espace public gratuitement, que l'on peut obtenir comme on a fait l'espace de l'IUFM rue Pajeaud à des prix tout à fait avantageux pour les revendre avec une plus-value assez importante, c'est vrai que cela facilite la vie de la ville pour s'équiper.

Donc, c'est bien venu d'avoir la maîtrise. On s'abstiendra également sur cette délibération.

Il y a deux éléments. On a voté il y a près de deux ans, Monsieur Charrieau, un contrat avec une association qui s'appelle La Calade, pour qu'elle nous remette dans l'année ou l'année et demie un projet de réflexion. C'était de la réflexion action, action recherche sur l'aménagement et les économies que l'on pouvait faire sur cet espace. C'est la ville qui a contracté, qui était maître dans cette affaire. On a contacté avec une autre commune du Sud de la France si j'ai bon souvenir. Nous sommes maîtres et pourquoi n'a-t-on pas eu l'information, des propositions ou des réflexions de cette association qui devait nous les faire. On est un peu dans l'inconnu. On avait donné 20 000 € je crois et rien n'est arrivé. C'est dommage.

Deuxième éléments : dans le rapport de 2016, dans le dossier réalisation, il était prévu que les équipements à la charge de la ville s'élèverait à 15 M€. Aujourd'hui, nous en sommes à 17 M€. Bien sûr, ce n'est pas 1 M€ par an qui vont suivre. Vous allez nous expliquer que le

périmètre a changé. Ce serait bien de nous dire quelle est la variation du périmètre qui justifie ces 2 M€ supplémentaires.

M. CHARRIEAU : Je voudrais d'abord répondre un peu globalement en disant que le transfert a été gratuit mais ce n'est quand même pas des bâtiments qui étaient dans un état exceptionnel, qu'il a fallu les désamianter, les détruire et surtout qu'il y a un engagement, une obligation à reconstruire 1 081 logements ou à réhabiliter 1 081 logements étudiants.

C'est le propriétaire du terrain qui va payer, c'est-à-dire que le coût du foncier, et je ne vous l'apprendrai pas, vous n'allez pas jouer les innocents, vous savez très bien que le coût du foncier dépend du coût final de la construction. Quand on a beaucoup de frais sur un mètre carré, il n'a plus beaucoup de valeur.

Dire que c'est un cadeau de l'Etat c'est faux. C'est la densification éventuellement qui permet de financer un certain nombre d'équipements et de valoriser le terrain.

Ensuite, la réhabilitation on a bien vu ce que cela donnait sur le bâtiment A, c'est franchement quelque chose de très coûteux.

Mme DELPECH : Il y avait un autre projet.

M. CHARRIEAU : Quand on prend une structure qui est dans cet état et dans cette conception, quand on a des cellules qui ne sont pas à la taille des normes actuelles, je suis désolé, casser une cellule, c'est obligatoirement beaucoup plus coûteux que de raser et de reconstruire un bâtiment.

C'est moi qui parle.

C'est un signal, une entrée de ville, c'est tout ce que vous voulez. Les architectes adorent cela, je ne suis pas un fan mais c'est comme cela.

Cela permettra de réhabiliter un quartier qui était très pourri.

J'habite en face, je le sais très bien. Ce n'était pas très agréable d'avoir des bâtiments défraîchis à ce point-là. Je suis désolé, pas maintenant même avant. Cela fait des années avec du danger pour les habitants.

L'étude sur les coûts globaux : on commence à avoir des éléments. Je ne suis pas assez intelligent pour tout comprendre. On pourra les partager mais il faudra que l'on arrive à digérer un peu plus. Il n'y a pas de soucis pour les partager. Ce sont des universitaires très intelligents et très matheux.

On va essayer de digérer mais peut-être qu'à la deuxième réunion on comprendra mieux. Pour la première, c'était compliqué.

Vous me demandiez les équipements. En fait, ce sont des évolutions des périmètres des équipements qui expliquent les augmentations des coûts. Plus on avancera dans les projets et plus on peaufinera les études sur les différents équipements et plus le prix s'ajustera. J'espère qu'il ne montera pas indéfiniment. L'équipement public intergénérationnel n'était pas aussi bien défini qu'aujourd'hui on le définit. C'est de mieux en mieux.

Pour des questions de surface, on ne va pas changer le découpage de la Z.A.C.

M. le Maire : Il sera transféré dans ce nouvel équipement qui sera beaucoup plus grand, beaucoup plus spacieux et aux normes de 2030 et non pas aux normes de 1990. Il faut évoluer dans la vie comme la RUA a évolué.

Aujourd'hui, il y a déjà 320 logements modernes. Les logements de Jean Nouvel sont très beaux. C'est quand même un bon architecte. Cela a coûté cher au territoire mais c'est un bel équipement qui est sans rapport avec l'immeuble précédent. C'est beaucoup plus beau.

M. RUFAT : La participation c'était M. Feuillade.

Un calendrier était prévu, c'est l'éventuel début des travaux, j'imagine 2020/2022 ; cela veut dire que la livraison des équipements... c'est pour avoir une idée du calendrier.

M. CHARRIEAU : Le calendrier pour moi est de 2020 selon les équipements. Ce n'est pas le plus urgent ; en plus, il y a des phases qui sont en train d'être re-peaufinées par rapport aux constructions. On ne va pas construire la totalité de la Z.A.C. dans un même temps sinon ce sera compliqué.

L'école et la crèche sont plus urgentes que la médiathèque. C'est dans la phase 1. Les études sont déjà lancées.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 7 Abstentions et 1 Ne Prenant pas Part au Vote.)

V - PERSONNEL

14 - ADOPTION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE L'ESAT L'ATELIER AU PROFIT DE LA VILLE

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'avais posé deux questions à Mme Cottenceau.

Mme COTTENCEAU : Pour les vacances, celui qui a une durée de trois mois a décidé de les prendre plus tard. Ses congés payés lui seront payés mais il les prendra en dehors de cette période.

Quant à ce qui est versé aux salariés eux-mêmes, je n'ai pas pu obtenir l'information mais je ne perds pas espoir.

De toute façon, cela respecte les conventions nationales.

Mme DELPECH : Pourquoi s'être adressé à l'ESAT de Châtenay plutôt que celui d'Antony, qui dispose aussi d'un service espaces verts, et qui est situé à 500 mètres du CTM ?

Mme COTTENCEAU : Il faut que cela corresponde aux désirs des personnes de l'ESAT. Ces deux personnes ont comme projet de travailler dans les espaces verts.

M. le Maire : Elles ont fait un stage aux espaces verts de la Ville.

Mme COTTENCEAU : Ce sont elles qui voudraient travailler dans ce secteur.

Mme DELPECH : Pourquoi doit-il aller manger au resto-u de Châtenay, cela fait des transports en plus ?

Mme COTTENCEAU : C'est peut-être vu avec eux.

Mme DELPECH : Cela fait des déplacements. C'est curieusement fait.

Mme COTTENCEAU : J'avoue que je ne sais pas.

Ils peuvent manger au CTM aussi.

Mme DELPECH : C'est curieux comme organisation.

M. le Maire : Ce n'est pas une raison pour voter contre.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

15 - CONSERVATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE, DU MAINTIEN DU PARITARISME ET DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

(Rapporteur : Mme Claire Genest)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

VI - EDUCATION

**16 - SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY - MODIFICATIF**

(Rapporteur : Mme Françoise Quinzin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On passe au vote.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité
des présents et représentés).**

**17 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA DES
HAUTS DE SEINE POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR
DESTINES AUX ADULTES**

(Rapporteur : Mme Anne Fauret)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Pour favoriser la fréquentation des cours du GRETA qui n'a pas encore trouvé les bons scores qu'il avait en 2014/2015, sans doute faudrait-il diversifier l'offre. Or, au lieu de la diversifier, vous la restreignez puisqu'un cours a été supprimé cette année sans qu'aucune autre proposition soit faite.

Heureusement, vous avez quand même une idée qui est en germe qui est celle de proposer une évaluation pour l'anglais et le français LE et je pense que cela peut motiver des auditeurs à venir profiter des cours du GRETA.

D'autre part, les tarifs que vous proposez sont en forte hausse. Certes, ils sont restés stables pendant trois ans, mais vous vous rattrapez avec une hausse qui va entre 7 et 15 % pour les auditeurs antoniens suivant le quotient familial. Comment se justifie cette hausse des tarifs ?

De plus, les frais d'inscription sont à régler cash avant le 16 octobre sous peine de ne pouvoir assister aux cours ; pour certaines

personnes, la rentrée scolaire est déjà une période très difficile sur le plan financier et une telle exigence peut se révéler dissuasive, ce qui serait bien dommage.

Mme FAURET : Par rapport à la répartition en fonction du quotient familial, 78 % sont aux quotients les plus élevés. L'augmentation concerne les quotients les plus élevés. Pour les quotients 1 et 2 l'augmentation est de 5 € sur l'année.

Des personnes sont aussi en formation continue et qui peuvent avoir une prise en charge par un droit à la formation. La participation de la ville reste à peu près semblable à celle des années précédentes.

M. RUFAT : Pour compléter la question de Marité Charrier, la participation de la ville reste peut-être identique mais l'augmentation minimum de 7 % sur trois ans c'est quand même une augmentation forte et c'est 20 % pour les externes.

Dans la convention que l'on signe avec le GRETA, le GRETA nous fait une augmentation de ses coûts de plus 11 %. Cela interroge. Il doit y avoir une explication et ce serait intéressant de le savoir.

M. le Maire : On n'a pas l'explication de la hausse du coût du GRETA. La hausse des tarifs que l'on a proposée c'était une hausse qui porte sur les quotients les plus élevés. Franchement, pour des gens qui gagnent bien leur vie, payer 318 € n'est pas un drame. On ne peut pas faire du social partout.

M. RUFAT : Ce n'est pas sur l'adaptation des tarifs de la ville que je conteste. En plus, il y a une progressivité ; on l'a bien compris que vous augmentiez davantage ceux qui étaient en quotient élevé que les autres.

M. le Maire : C'est proportionnel.

M. RUFAT : Vous essayez de rééquilibrer un peu.

Le fond du problème c'est que le GRETA nous impose 11 % d'augmentation et vous n'avez pas négocié ; vous n'avez pas d'explication ?

M. le Maire : Non. Ce ne sont quand même pas des coûts très élevés.

Mme HAGEL : Je pense que les gens ne connaissent pas ces dispositifs et ne s'en saisissent pas.

Quand ils les connaissent, souvent ils sont très satisfaits. Peut-être faudrait-il plus de publicité.

M. le Maire : Vous avez raison, il faudrait faire peut-être plus de publicité.

Franchement, les coûts restent bas.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 6 Abstentions.)

VII - SPORT

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES - ADDITIF

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. LE LAMER : M. le Maire a fait une réponse officielle à votre question écrite. Certains n'avaient pas tout compris. Si vous permettez, je voudrais vous donner ma version des choses telle que je l'ai vécu depuis six mois.

Je vous confirme que je me suis beaucoup investi dans ce dossier qui est un dossier difficile, délicat, en plus empreint de beaucoup d'animosité entre les parties. Ma première démarche lorsque j'ai perçu les difficultés surtout financières a été de chercher une solution financière

entre autres et principalement payer la somme due à une personne qui a gagné un procès au prudhomme contre le club.

J'avais une préoccupation derrière qui était de sauver ce club qui comporte 650 adhérents dont 400 enfants.

Ces deux préoccupations m'ont beaucoup monopolisé.

Ma première démarche a été d'essayer avec le président du club en poste à ce moment-là d'aller à la pêche au crédit auprès des banques.

Nous avons vu 5 banques qui nous ont tenu à peu près le même discours et 8 jours plus tard un discours différent en disant que la commission de crédit a estimé qu'une association c'est volatile et que l'on ne peut pas faire un prêt comme cela ; le président doit partir dans trois mois. Bref, on s'est heurté à un refus.

J'avoue que j'étais très préoccupé.

A force d'aller au stade et de parler avec des gens, de rencontrer des personnes, j'ai eu l'opportunité de rencontrer des personnes qui m'ont extrêmement surpris par leur engagement pour ce club. Ce sont des parents pour la plupart des enfants du club dont un est papa d'un enfant excellent, déjà dans une école de foot en Yvelines. D'autres personnes n'ayant pas forcément d'enfants dans ce club mais qui y ont été il y a 15 ou 20 ans. Au-delà d'apprendre un sport, ils y ont appris des qualités humaines, le civisme, le respect. Ces personnes veulent réinstaurer ces valeurs au club.

Quand on entend un tel discours, on ne peut pas rester indifférent.

Bien évidemment, j'ai rencontré ces personnes plusieurs fois et je me suis permis de les présenter à M. le Maire qui, comme moi, a été sensible à leur projet.

Il y a eu une assemblée générale le 19 juin au cours de laquelle des personnes de ce groupe de parents ont été élus mais aussi d'autres anciens dirigeants. Le dernier verrou a été levé tout à l'heure. J'ai eu un

appel d'un collègue du service des sports que j'avais délégué pour assister à cette réunion et il m'a fait part qu'un accord a été trouvé entre les anciens dirigeants et les nouveaux qui, bien sûr, apporteront des fonds, et demandent à avoir main sur la destinée du club. Force est de constater que les anciens dirigeants sont en situation d'échec à ce jour : échec financier de l'ordre de 100 000 €, échec sportif sur 9 équipes cette année 6 descendent et échec d'ambiance dans le club entre les dirigeants, les délégataires et même les adhérents. L'ambiance était devenue absolument délétère.

Où en est-on aujourd'hui ?

Nous allons faire une prochaine assemblée générale qui aura lieu dans une quinzaine de jours et les personnes qui vont apporter des fonds pour sauver ce club seront officiellement élues par les adhérents. Il ne faut pas oublier que, dans les associations, ce n'est ni M. le Maire ni moi qui décidons, ce sont les adhérents qui décident.

Evidemment, on va leur présenter le projet de ces messieurs qui est un projet à la fois sportif mais surtout ils vont insister sur le respect de certaines règles. Après l'entraînement, on prend une douche ; on ramasse une bouteille qui tombe par terre ; un moniteur se salue, etc.

C'est ce côté un peu civique de ce projet qui nous a aussi beaucoup séduits avec M. le Maire.

Aujourd'hui, je pense pouvoir être en mesure de vous dire que la personne qui a un contentieux prudhommal avec le club sera réglée avant la fin du mois de juillet. Nous avons souhaité rencontrer cette personne avant-hier ; elle devait venir et, au dernier moment, elle nous dit préférer que son avocat soit là. C'est son droit. C'était simplement un entretien que nous proposons pour lui dire que cela allait s'arranger. Son avocat est prévenu, elle a reçu ses feuilles de paie, sa cotisation d'URSSAF. Cette personne pourra faire ses démarches pour sa retraite.

Je suis en mesure aujourd'hui de vous dire que le club est sauvé d'une part et va partir avec d'autres dirigeants d'autre part. Enfin, il y a deux procès : une grosse somme et une petite somme, environ 45 000 €. Ces deux personnes seront réglées.

On va vous demander d'attribuer un solde de subvention.

Je vous rappelle que lors du dernier conseil municipal j'avais des doutes sur la solidité du club et j'avais bien sûr dit : stop, on ne va pas aller trop loin pour l'instant. On va attendre que le club se stabilise ou se sauve pour voter une autre subvention.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire l'a dit dans son discours que, si cet accord n'avait pas été trouvé, la subvention aurait été votée mais elle n'aurait pas été payée tout simplement.

La subvention de 31 000 € que nous vous demandons de voter aujourd'hui permettra de payer les moniteurs à la rentrée. Il appartiendra à ces nouveaux dirigeants de lancer leur projet de façon très positive.

Je vous remercie.

Mme DELPECH : Monsieur Le Lamer, j'en ai marre de vos salades.

Cà suffit de vous entendre raconter des histoires. Non, votre préoccupation n'a pas été de chercher des solutions pour payer M. Abichou ; votre préoccupation a été de le harceler au téléphone.

Vous le harcelez au téléphone pour qu'il accepte des délais de paiement, pour qu'il renonce à réclamer ses indemnités. Monsieur Le Lamer, non seulement...

M. LE LAMER : Madame Delpech, je n'ai jamais dit à M. Abichou de renoncer à ses indemnités. J'ai cherché à négocier avec lui, c'est vrai.

Mme DELPECH : Non, vous ne négociez pas, vous le harcelez, c'est ce qu'il m'a dit.

M. LE LAMER : Deux coups de fil, harceler, c'est bizarre.

Mme DELPECH : On ne fait pas des choses comme cela avec quelqu'un de fragile... oui, exactement. Pourquoi, vous le connaissez ? Alors, ne criez pas. C'est un comportement inadmissible de demander des paiements différés à une personne qui les attend depuis le mois de février, qui a des retards de loyers. En plus, il y a des chantages pour lui donner un logement social. Vous avez des comportements ici, qui sont inadmissibles.

M. LEGRAND : Je ne vous permets pas de dire ça.

Mme DELPECH : Cela fait combien d'années que vous lui promettez quelque chose ?

Monsieur Le Lamer, vous avez menti au dernier conseil municipal en disant que le club avait obtenu un prêt.

Je peux vous relire votre phrase.

M. le Maire : Madame Delpech, la question s'est posée sur l'attribution de subvention de 31 000 € à Antony Sport Football. La vote-t-on ou pas ?

Il n'est pas question ici de remuer des affaires judiciaires internes au club.

Nous allons passer au vote.

Mme DELPECH : Monsieur Le Lamer était présent à l'assemblée générale.

M. le Maire : Madame Delpech, vous n'avez plus la parole. Vous ne devez pas mettre en cause le comportement des uns et des autres.

La question est : paie-t-on ou pas ?

Mme DELPECH : Il n'y a pas que le club, il y a vous. Vous êtes responsable de cette situation.

M. le Maire : Vous n'avez plus la parole.

Arrêtez.

Monsieur Rufat a la parole.

Arrêtez vos racontars parfaitement stupides.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, vous n'avez pas le droit de me traiter de stupide.

M. le Maire : Ça commence à bien faire. Vos dénonciations commencent à bien faire.

M. Le Lamer s'est battu pour essayer de sauver le club. C'est notre rôle.

Arrêtez avec vos dénonciations.

Mme DELPECH : M. Le Lamer n'a pas...

M. le Maire : Ça suffit, vous n'avez plus la parole, Madame Delpech après ce que vous avez raconté.

Monsieur Rufat.

M. RUFAT : Le sujet aurait pu rester neutre si l'on n'avait pas commencé à citer les noms déjà.

M. le Maire : C'est sûr !

M. RUFAT : Après, tout est parti.

Ensuite, dire que nous sommes stupides ou que Mme Delpech dérape ou autre.

Vous avez commencé avec M. Feuillade. Si votre projet est de nous éliminer un par un dites-le.

Revenons sur ce dossier. On a déjà évoqué plusieurs fois en conseil ce point. On a déjà souligné l'investissement qui avait été fait par M. Le Lamer pour sauver le club, les anciens dirigeants -on ne va pas épiloguer. Il y avait eu un protocole d'accord qui avait été soumis par la ville que nous avons agréé et qui a été rejeté. A ce moment-là, vous n'avez pas tiré les conclusions ; la ville fait face à un camouflet des anciens dirigeants qui, aujourd'hui, ont tous les défauts : l'échec financier, sportif et d'ambiance. Vous n'avez pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Vous étiez le principal bailleur de ce club. Ils vous disaient :

je ne veux pas de votre accord. Vous aviez les façons de les faire plier, vous n'avez pas voulu.

Maintenant, vous êtes obligés de ramer. Je repose la question : on signe ici une convention avec M. Floccari.

M. le Maire : Ça va changer. On ne va pas signer une convention avec M. Floccari.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, nous signons aujourd'hui.

M. le Maire : Non, nous ne signons pas, nous votons le principe d'une subvention et on ajustera bien sûr la convention au nom du nouveau président.

M. RUFAT : Ma question est là publique exprès pour que l'on ait la réponse publique.

M. le Maire : Vous racontez n'importe quoi. Ce n'est pas dans vos habitudes de dire n'importe quoi.

Nous allons signer une convention avec le futur président. C'est tout. Cela va de soi. On ne signe pas avec un ancien.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, j'entends ce que vous dites. Ce sera dans le procès-verbal. La subvention ne sera pas votée avec M. Floccari.

M. le Maire : Evidemment ! On signera avec celui qui sera en fonction.

M. RUFAT : M. Le Lamer a eu le coup de téléphone tout à l'heure, ce n'est pas évident. Quand vous nous avez envoyé ce dossier ce n'était pas évident.

M. Le Lamer a des dons de divination. C'est merveilleux.

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi. Nous votons une subvention à Antony Sport Football quel que soit son président.

Mme HAGEL : Vous n'auriez pas dû mettre de nom, tout simplement.

M. RUFAT : Les subventions ne sont pas...

M. le Maire : Où voulez-vous en venir ?

M. RUFAT : Je voulais en venir à ce que j'ai entendu M. Le Lamer.

M. le Maire : C'est tout.

M. RUFAT : Si vous me laissiez terminer mes phrases...

M. le Maire : Je commence à en avoir assez. Vous insinuez des accusations...

M. RUFAT : Vous dites que cette équipe est nulle. Vous dites à M. Floccari échec sportif, échec financier, échec d'ambiance et vous voulez signer...

M. le Maire : Et alors ?

M. RUFAT : Vous me dites que ce n'est pas lui. J'entends mais c'est quand même normal que je pose la question.

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui ai rédigé sa convention... ne me prêtez pas des intentions...

M. RUFAT : En même temps que l'échec que l'équipe dirigeante est patente et dire : je vais vous donner 31 000 €. C'est incohérent.

M. le Maire : Mais non. J'ai dit dans mon intervention, dans ma réponse à la question écrite que je ne donnais pas de subvention à l'ancienne équipe. Ce n'est pas moi qui ai rédigé ce projet de convention. Ce sont les services.

M. RUFAT : Maintenant, on a entendu que ce ne serait pas le monsieur signataire qui sera le destinataire.

M. le Maire : Et bien voilà !

M. RUFAT : Ce n'est pas la peine de s'énerver.

M. le Maire : Vos accusations commencent à exagérer.

M. RUFAT : Ce n'est pas moi qui accuse l'équipe dirigeante du foot en disant qu'elle est incompétente. C'est vous qui le faites.

M. le Maire : Nous sauvons le club de foot et vous cherchez encore à accuser.

Ce n'était pas écrit que l'ancienne équipe échouerait. C'était il y a deux ans. On ne pouvait pas prévoir à l'époque.

M. RUFAT : Ce n'est pas la peine de faire de médiation.

M. le Maire : Ce n'est pas parce qu'il y avait une opposition... si chaque fois que vous vous opposez à notre politique, nous allons échouer...

M. RUFAT : M. Le Lamer a donné de son temps il y a deux ans parce qu'il avait compris la gravité de la situation ; il a eu raison. C'est quand même assez étonnant qu'après les efforts qu'il a consentis pour obtenir un accord.

Mme HAGEL : Vous l'auriez fait il y a un an et demi, il y aurait eu moins de problème.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, ne refaites pas l'histoire.

Vous êtes fautif c'est tout.

M. le Maire : Il y a deux ans, en effet il y avait une opposition que vous souteniez mais c'est tout. Le club se portait bien. Il avait de bons résultats. Les jeunes faisaient des compétitions et les gagnaient. L'équipe première aussi d'ailleurs.

Maintenant, il se trouve que deux ans après la situation a pourri et effectivement le club ne s'est pas redressé ; il a continué à perdre de l'argent et des matches. On ne pouvait pas en être certains à l'époque, ce n'est pas évident.

Vous souteniez un de vos protégés, Madame Delpech.

Mme DELPECH : C'est vous qui aviez un protégé.

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme HAGEL : On ne donnera pas son nom. Ne vous inquiétez pas.

M. le Maire : Vous souteniez un protégé ; il se trouve que le club a perdu et fini par être en situation difficile. Nous allons le sauver. Nous avons déjà une première décision. Cessez de lancer des accusations en particulier contre M. Le Lamer qui s'est vraiment battu comme un lion pour sauver le club.

Mme DELPECH : Il n'a pas respecté les termes de la convention.

M. le Maire : Si, si, il s'est battu comme un lion pour sauver le club. Bravo.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour, 2 voix contre et 1 abstention.)

VIII - AFFAIRES DIVERSES

19 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE OGF

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Personne ne veut intervenir ? (Non)

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

20 - APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

C'est un simple changement de forme juridique imposée par l'ordonnance.

M. RUFAT : On dit que c'est un concessionnaire parce que le prestataire doit supporter un risque d'exploitation. J'avoue que le risque d'exploitation dans cet univers où c'est un peu contraint, je n'ai pas très bien saisi quel était le risque que prenait l'exploitant.

M. le Maire : C'est que les clients soient moins nombreux.

M. RUFAT : Que personne n'ait envie de mettre dans le cadre publicitaire, dans le BMO, c'est ça ?

M. le Maire : On a vu où les affaires marchaient moins bien. Ce sont les recettes. Vous postulez ?

M. RUFAT : Je ne postule pas sur un effondrement malgré le contrat.

M. le Maire : C'est juridique.

M. RUFAT : C'est quand même assez hypothétique.

M. le Maire : C'est vrai.

Juridiquement on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de risque. Par conséquent, il faut que l'on passe au régime de concession. Ce n'est pas dramatique ; cela ne change pas grand-chose entre nous.

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

21 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE - MODIFICATIF

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

C'est pour une question de concession, c'est pour maintenir la même procédure de la commission de délégation de service public qu'auparavant.

Mme HAGEL : J'ai lu avec intérêt dans ce document que les membres de la commission de la CAO pouvaient avoir communication des dossiers avant la CAO, peuvent avoir. C'est marqué, selon la complexité des marchés... Je pense que, quand on a des marchés assez importants, ils peuvent être transmis avec la convocation et, le cas échéant, sur demande de ses membres. Surtout, quand on vous demande les documents, on ne les a jamais.

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Pourquoi ? Parce que c'est dans le règlement intérieur.

M. le Maire : Je ne sais pas pourquoi. Moi, non plus, je ne les ai pas d'ailleurs.

Mme HAGEL : C'est très bizarre.

M. le Maire : Il n'y a pas de changement.

Mme HAGEL : D'accord. Alors, on découvre que vous ne faites pas ce que vous devriez faire.

M. le Maire : Ce sont les services.

Mme HAGEL : Ce soir, dites-donc, les services !!

M. le Maire : Rendons à César ce qui est à César. Ce n'est pas moi qui donne des ordres pour cela. Moi-même, je n'ai pas les documents.

M. RUFAT : On transmettra aux services pour M. Feuillade qui voulait poser la question qu'il n'aura pas les documents.

M. le Maire : Si, il les aura éventuellement s'il veut les avoir.

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

22 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA VILLE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR POUR L'ACQUISITION D'HORODATEURS D'OCCASION

(Rapporteur : Mme Precetti)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

M. RUFAT : Madame Precetti a dit que c'était probablement la dernière acquisition que l'on allait faire d'horodateurs, que l'on allait compléter le parc.

Ma question porte aussi sur les parkings fermés notamment Hortensias qui ne marchent pas.

Pouvez-vous nous dire ce qui se passe ?

Toujours sur le parking Hortensias, il y a une place PMR qui existe et qui est à l'intérieur du parking. Comment feront les personnes qui ont besoin d'accéder aux places primaires qui, a priori, sont gratuites pour y accéder mais surtout sortir sans payer ?

Mme PRECETTI : Sur les parkings qui étaient prévus en enclos, celui de Rabelais et celui de la Croix de Berny, la société Indigo avait commencé l'installation de matériel. Ils n'ont jamais mis en fonction ce matériel avant que l'on reprenne en régie. Quand il s'est agi de regarder si ce matériel pouvait être mis en route, cela ne fonctionnait pas véritablement bien pour ne pas dire que cela ne fonctionnait pas.

C'est du matériel que l'on ne souhaite pas reprendre dans la négociation qui se fait avec Indigo. La ville travaille sur des projets d'autres dispositifs qui seront tout aussi efficaces, moins coûteux et qui

permettront de mettre en enclos un certain nombre de nos parkings pour en faciliter le contrôle en particulier.

Pour les places PMR, on s'est déjà posé la question. Il y a des possibilités de badges, qui sont faisables. Il y a aussi la possibilité de sortir les places des parkings en enclos, de recréer ailleurs pour qu'elles soient plus accessibles sans difficultés pour les usagers. C'est un peu la difficulté. Quand c'est en enclos et que le paiement est facilité, c'est comme le parking public, a priori, il devient payant pour l'utilisateur y compris PMR. Si l'on veut garder la gratuité comme cela l'est actuellement, il faudra les sortir du parc et le recréer ailleurs, ce qui n'est pas un problème.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : les délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés)

23 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL REGULIER DE JEUNES ENFANTS ET DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT OCCASIONNEL DE LA HALTE GARDERIE JEUX POMME D'API

(Rapporteur : Mme Stéphanie Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ? (Non)

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

24 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2018 (2^{ème} JURY)

(Rapporteur : M. David Passeron)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Il s'agit de bourses accordées à des personnes physiques qui ont un projet et qui méritent d'être mis en valeur.

Mme HAGEL : J'ai dit que l'ensemble des éléments qui sont sur le document officiel...

M. le Maire : Pourquoi ?

Mme HAGEL : Il y a les adresses.

M. PASSERON : On peut revoir cela en effet. Les noms c'est différent.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE OUR L'ANNEE 2018 (2^{ème} JURY)

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

26 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : Mme Rosa Maciera-Dumoulin)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, il est évident que nous allons voter bien sûr la participation financière pour ces voyages, ces jumelages qui sont fort intéressants. Ils sont tellement intéressants que l'opposition aimerait bien participer à ces voyages.

Je pose une question que voulait poser M. Feuillade mais que je reprends moi aussi à mon compte : quand nous permettrez-vous de participer à ces voyages et que vous nous les paierez aussi ?

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? (Non)

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE

(Rapporteur : Mme Françoise Quinzin)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : On a déjà parlé de ce problème des cars vieillissants. Là, des élèves ont été privés de sortie. N'allez-vous pas enfin envisager d'en acheter ?

M. le Maire : Pas encore, parce que l'on a acheté les cars il y a à peine 10 ans. Ils ont 10 ou 11 ans maximum, d'autres moins. Les cars ne sont pas amortis en si peu de temps. Il faut qu'ils durent plus longtemps. On est tombé sur des cars qui ont des difficultés mais cela arrive.

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

28 - DENOMINATION DE DIVERSES VOIES ET PLACE

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai déjà fait une tentative sur la rue de la République ; j'ai compris qu'elle n'était pas en danger. Il y a de tout. Place du Général Leclerc. C'est assez évident comme pour le Colonel Arnaud Beltrame.

L'allée Jacques Mayol n'avait pas de nom ; donc, pourquoi ne pas lui en donner un. Jacques Mayol est tout à fait adapté.

Promenade des Violettes, très bien même si l'éclairage ce sont plutôt des marguerites qui éclairent. Pourquoi pas.

Par contre, j'ai plus de mal avec la rue Sœur Emmanuelle pour plusieurs raisons. Future voie, c'est une litote ; la voie existe.

M. le Maire : Non, pas encore.

M. RUFAT : Non seulement la voie existe mais, dans les plans. J'ai regardé les plans et elle s'appelle rue La Fontaine.

M. le Maire : Non, ce n'est pas au même endroit.

M. RUFAT : D'accord. C'est en face de la rue de la Renaissance.

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Celle-là est effectivement nouvelle.

Sur l'appellation Sœur Emmanuelle, il s'agit de Madeleine Cinquin, deux remarques.

Puisque vous aimez la provocation, je vais en faire une. Je me suis dit que c'était une évocation que cette affaire de la RUA dont j'ai parlé tout à l'heure, l'amendement nocturne, c'est une façon d'évoquer que c'était une affaire de chiffonnier au départ. C'est assez heureux comme nom. Cette personne a eu plusieurs vies dans son parcours personnel. Elle a un certain nombre de citations qui m'ont convenues, je proposais que vous en gardiez une pour la mettre sur cette rue ou cette promenade. Il y a d'autres endroits où on l'appelle promenade. Peut-être qu'elle pourrait.

Celle qui m'agrée c'est que je suggère comme je l'ai fait la fois dernière avec la place de la République est la suivante, ce sont les propos de Sœur Emmanuelle, donc de Madeleine Cinquin. Elle dit : je suis une révoltée de naissance, ce qui me révolte le plus c'est l'inégalité

entre les plus pauvres et les plus riches. J'aimerais bien que cette phrase soit présente sur cette rue d'Antony.

Deuxième point : appeler une rue Sœur Emmanuelle est une façon de la conception de la laïcité extrêmement ouverte et donc j'aimerais savoir, Monsieur le Maire jusqu'où ira votre ouverture comme d'autres ont parlé jusqu'où ira l'extension. Est-ce que d'autres espaces de cette ville auront aussi des nominations de personnalités d'autres obédiences dans cette ville ?

M. le Maire : Je vous rappelle en tout cas pour les inégalités qu'Antony est une des villes de France où il y a le moins d'inégalités entre les riches et les pauvres. Les riches sont moins riches qu'en moyenne et les pauvres moins pauvres qu'en moyenne.

Nous avons un des meilleurs indices de gini de France. On n'est pas obsédé par les inégalités à Antony puisqu'il n'y en a pas.

En Egypte c'est probable, il y a beaucoup d'inégalités mais pas à Antony.

Mme DELPECH : Vous n'avez pas répondu.

M. le Maire : Je n'ai pas à répondre. Le sujet c'est Sœur Emmanuelle ou pas Sœur Emmanuelle ?

Mme DELPECH : C'est sur Sœur Emmanuelle que je voulais intervenir.

Comme les autres, je me suis interrogée pourquoi Sœur Emmanuelle. J'ai cherché. Peut-être est-elle passée par Antony. Si vous avez une réponse là-dessus, vous me la direz.

Comme Pierre, je me suis intéressée à sa vie et à ses dires. Je voudrais vous lire aussi un passage mais je trouve que la phrase de Pierre est beaucoup plus concise. Si vous me permettez je lis les phrases que Sœur Emmanuelle a prononcées.

Je sais bien que je ne fais que colmater des brèches sans ébranler la justice sur laquelle est bâti le monde mais je compte sur les jeunes. Je leur dis : ayez des diplômes, maîtrisez plusieurs langues et infiltrez-vous dans les sociétés et organisations internationales. C'est vous qui pourrez insuffler d'autres valeurs, influencer les gouvernants.

Alors, finalement, je trouve qu'elle a sa place à Antony comme révolutionnaire, humaniste et comme femme ; la ville n'ayant que très peu de rues, places ou bâtiments au nom de femmes.

M. le Maire : Donc, vous votez pour Sœur Emmanuelle !

On passe au vote.

Pour Général Leclerc ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Pour Colonel Arnaud Beltrame ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Pour Jacques Mayol ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Pour Sœur Emmanuelle ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Pour la promenade des Violettes ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Je vous remercie de votre vote.

29 - ADHESION DE LA VILLE AU LABEL VILLE PRUDENTE

(Rapporteur : Mme Armelle Precetti)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de questions ? (Non)

On passe au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

30 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE RELATIVE AUX TRAVAUX DU TRAMWAY T10 ANTONY ET CLAMART

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Oui)

M. RUFAT : Monsieur le Maire, rassurez-nous, Mme Precetti ou le représentant de la ville qui siègera dans cette commission n'aura qu'une voix consultative si j'ai bien compris, il n'aura pas une voix délibérative ? C'est pour mesurer l'importance.

M. le Maire : Il suivra éventuellement l'avis de la commission.

(Il est procédé au vote à bulletin secret :

40 voix pour Mme PRECETTI et Mme PHAM-PINGAL

1 voix pour M. ARIPA

1 bulletin nul)

Mme PRECETTI et Mme PHAM-PINGAL sont élues brillamment à cette commission

31 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : M. Anne Fauret)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Madame Charrier, des questions ?

Mme CHARRIER : Un petit commentaire.

On note une fréquentation en hausse +3,5 % entre 2015 et 2017 due au calendrier scolaire : 5 jours scolaires sont en plus par rapport à 2017.

On peut supposer, par contre, qu'il y aura une baisse sensible en 2018 avec le retour à la semaine de quatre jours puisque les mercredis matin comptaient en scolaire.

On voit aussi une baisse sensible des déjeuners adultes. Cette baisse est due à la politique tarifaire. Il y a une hausse des tarifs en septembre 2015 pour les adultes, ce qui a sans doute contraint alors les ATSEM à venir avec leur gamelle.

Il y a des chiffres sur lesquels il faut s'interroger. On voit aussi une hausse des effectifs en maternelle +2,69 % entre 2016 et 2017 et parallèlement, on voit une baisse en élémentaire -7,2 %. On peut donc s'interroger sur cette variation : correspond-elle à une baisse des effectifs scolaires auquel cas ce serait neutre ou bien s'agit-il du choix de certaines familles de ne plus utiliser la restauration scolaire ? Si tel était le cas, ces données sont importantes à analyser pour voir d'où viennent ces désistements, deux possibilités. En effet, soit des familles sont trop en difficultés pour payer la restauration, soit au contraire les familles au plafond trouvent que les tarifs sont trop élevés, que leur participation est trop forte et n'inscrivent pas leurs enfants pour cette raison. Je l'ai entendu c'est pourquoi je vous le dis.

On constate à l'inverse une hausse des goûters due aux garderies maternelles.

Le prix des repas est en effet élevé pour les maternelles et les élémentaires.

La dématérialisation des paiements -on en avait déjà parlé la dernière fois à propos du changement de DSP. On voit que beaucoup de personnes utilisent maintenant cette dématérialisation : 70,48 % -c'est important- et peuvent donc se satisfaire de la décision qui a été prise avec la prochaine DSP et la création de guichet unique sur le site de la ville.

A propos de la qualité nutritionnelle et de la sécurité des repas, les services ont constaté que c'était correct et on peut louer la vigilance et la compétence des services dans notre mairie. C'est tout à fait évident.

On note aussi un petit problème du côté des Programmes d'Accueil Individualisés, les PAI avec une baisse très importante des plateaux NATAMA qui est de 37,3 %. Y a-t-il moins d'enfants allergiques, ce qui serait une bonne nouvelle ou les parents sont-ils devenus plus craintifs et préfèrent-ils les paniers repas préparés par eux ? C'est une question sur laquelle il faut s'interroger parce qu'il faut savoir d'où cela vient.

Autre point : la gestion des déchets et du tri des déchets qui est peu abordée dans ce rapport.

D'après l'observatoire du goût, 96 % des plats auraient été bien consommés, mais qu'est-ce que cela signifie ? Et cela m'étonnerait qu'il n'y ait que ces déchets. Le calcul des déchets n'est absolument pas pris en compte.

Au niveau de l'information du personnel, 76 personnes ont été formées en 2017, c'est bien. Par contre, aucune formation ne correspond au tri des déchets si j'en crois les libellés, et c'est très important de former le personnel au tri des déchets sinon il n'est pas fait.

Cette question est abordée par la suite avec le développement durable : gestion des biodéchets et baisse des grammages pour éviter le gaspillage mais c'est très rapide et non chiffré.

Par ailleurs, l'utilisation des plastiques, des engagements sont notés sur l'utilisation des barquettes à 100 % biodégradables, mais qu'en a-t-il été réellement dans la pratique mis à part le point que vous signaliez qui était la machine achetée pour fermer les barquettes.

Mme FAURET : Je vais vous répondre sur certains points.

Sur les plateaux des enfants allergiques, le plateau tout prêt élimine la majorité des allergènes. Je pense que, si l'on vous sert une fois un plateau, vous comprendrez après pourquoi les enfants ne le prennent pas parce que ce n'est pas bon, c'est toujours la même chose. Ce n'est pas qu'il y a moins d'enfants allergiques. Les familles préfèrent préparer un plat.

Par rapport à l'observatoire du goût, on se base plus sur les retours sur site par les carnets de liaison.

Mme CHARRIER : Y a-t-il un poids des déchets ? Mesure-t-on cela ?

Mme FAURET : Cela a été fait sur certains sites l'année dernière. Par exemple, une école avait un programme anti-gaspillage, mais ce n'est pas fait systématiquement.

Par contre, dans le nouveau contrat, il y aura deux sites qui seront équipés parce qu'ils risquent de dépasser les 10 tonnes de biodéchets annuels et seront équipés d'une table de tri. C'est Ferdinand Buisson et l'école Paul Bert où l'on triera les bio déchets qui seront traités après.

Il est pris acte de la communication du rapport.

32 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

M. RUFAT : Une remarque préliminaire sur les communications du rapport d'activité du service public. Habituellement, il y a Indigo qui nous livre un document. Indigo a cru pouvoir s'exempter de cette charge. Je constate que nous sommes encore en cours de négociation. J'imagine que le défaut de rapport...

M. le Maire : Faute grave !

M. RUFAT : Ce n'est pas très grave. Il n'y a pas de sanction de prévue, malheureusement.

M. le Maire : On ne va pas le sanctionner mais on va donner moins d'argent.

M. RUFAT : J'espère que dans la négociation, l'absence d'informations de leur part sera prise en compte comme le matériel dégradé ou insuffisant.

M. le Maire : Cela ne joue pas en sa faveur. Au départ, ce n'est pas soumis puisqu'il n'a pas été communiqué. En revanche, la gestion des tennis, Monsieur Le Lamer.

M. LE LAMER : Le rapport est très positif.

J'en profite pour faire un petit aparté sur le sport antonien. Mesdames, messieurs, il n'y a pas que le foot à Antony, il y a aussi des sections qui tournent très bien, des clubs aussi ; le tennis en fait partie. Ils sont montés dans le passé en nationale 4 et, cette année, ils montent en nationale 3.

Le volley est également monté de nationale 3 en nationale 2.

Les jeunes du rugby sont vice-champions de France juniors.

L'escrime : nationale 1.

Etc. Vous voyez que le sport à Antony se porte bien.

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme HAGEL : Un rapport encore plus resserré que les années précédentes. Fort heureusement, cela limite notre travail mais que signifie cette légèreté ? Et bien une seule chose. Ce poney-club est une entreprise et le rapport d'activité se résume en grande partie à ses comptes.

Ce que l'on constate néanmoins c'est une baisse douce mais progressive du nombre de licenciés. Pourtant les seuls éléments de fonctionnement du club que nous ayons se limitent justement à la fidélité de ceux-ci. On ne sait pas non plus de quelles communes viennent ses licenciés.

Pour le reste, comme prévu, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui pratiquent l'équitation. Mais que fait-on pour rétablir plus de parité ? Et bien rien !

Aucune action pédagogique en direction des écoles et des CML pour donner envie à davantage de jeunes de pratiquer cette activité pourtant très formatrice, activité qui demeure très coûteuse bien qu'il s'agisse d'un service délégué.

Et que fait la ville pour limiter cet écueil ? Rien !

Et au-delà de l'équitation, pourquoi ce centre ne propose-t-il pas des ateliers de rencontres avec les animaux autour de l'éthologie et de la reconnaissance de la vie et des besoins de ceux-ci.

Chacun s'accorde aujourd'hui à vouloir remettre l'animal à une place plus respectueuse.

Un thème que le poney club devrait s'approprier et développer en direction des Antoniens jeunes et moins jeunes car, justement, la pratique des cavaliers n'existe qu'à travers le respect du cheval.

S'il faut être riche pour faire de l'équitation, on tombe dans la pauvreté assumée quand on voit comment sont traités les malheureux animaux de la ferme et qu'aucun élément didactique ne vient accompagner la déambulation des nombreux visiteurs.

Monsieur le Maire, il s'agit d'un équipement municipal et d'une délégation que vous avez donnée à cette entreprise. De notre point de vue, le retour sur investissement pour la ville et les Antoniens sont totalement insuffisants. Que comptez-vous faire ?

Mme LEON : Il y a eu une légère baisse mais qui venait en fait du fait que le mercredi matin les enfants ne pouvaient pas venir. Ils espèrent récupérer l'année scolaire prochaine ces enfants qui ne pouvaient plus venir le mercredi matin.

Maintenant, vous n'avez pas ignoré que l'année dernière il y a eu beaucoup de soucis puisqu'à la fois le président et la directrice étaient décédés.

On a eu beaucoup de plainte depuis des années entre les animaux, le coq qui chante, des animaux qui étaient, d'après certains voisins ou certains visiteurs, qui étaient maltraités.

Pour l'instant, il y a un peu moins d'animaux.

Je vais passer la parole à Saïd qui va nous parler un peu plus des compétitions qui sont toujours très bonnes.

M. AIT-OUARAZ : Quelques précisions complémentaires.

Sur la baisse dont vous parliez c'est une baisse relative. On parle de trois cavaliers sur 650.

Il faut savoir qu'en France il y a une baisse de licenciés globalement au niveau national. En termes de coût au niveau du club d'Antony il y a eu une hausse des tarifs.

Mme HAGEL : Et bien voilà !

M. AIT-OUARAZ : Je peux terminer ou pas ?

Mme HAGEL : Oui, oui.

M. AIT-OUARAZ : Sinon, on va vous mettre dans un box avec un peu de foin, cela va vous calmer un peu. 9m², vous verrez c'est très confortable...

Vous dites que les animaux sont mal traités, ce qui est faux. Cela fait 9m².

Ecoutez les explications.

M. RUFAT : Une explication oui, mais pas se faire insulter.

M. AIT-OUARAZ : C'était une boutade amicale.

Des petites explications. Vous dites connaître l'équitation. Vous savez qu'il y a eu une augmentation du taux de TVA, par exemple, qui a lourdement impacté les comptes des clubs équestres, ce qui a expliqué au niveau national une hausse des prix et une baisse du nombre de licenciés.

Maintenant, si l'on regarde notre club à Antony, il y a une certaine fidélité des cavaliers. Il y a une baisse de trois cavaliers, ce qui est faible.

Ensuite, sur la parité, c'est global sur tous les clubs équestres. Jusqu'à 16/18 ans, il y a toujours un peu plus de filles mais aussi beaucoup de garçons. A plus haut niveau c'est différent, on voit que c'est plutôt l'inverse. On va retrouver plus de garçons que de filles. Naturellement, les garçons vont plus aller sur des compétitions de plus haut niveau et il y a moins de personnes allant sur cette partie.

Vous parliez de l'éthologie, c'est un mot un peu à la mode. Il y a toute une organisation. On peut donner un certain nombre d'explications.

On est sur quelque chose de généraliste. On pourra adresser l'ensemble des enfants antoniens. M. Le Lamer parlait des valeurs autour du football, il y a des valeurs similaires au niveau de l'équitation. C'est un club bien géré, très positif et qui n'a pas de pension. Beaucoup de clubs en France vivent par des pensions privées, ce qui n'est pas le cas de ce club.

Bravo au Poney club d'Antony.

Mme DELPECH : Il y a 35 ans, la ferme était municipale, pourquoi ne redeviendrait-elle pas municipale avec mise aux normes sanitaires puisqu'apparemment ce sont les problèmes pour lesquels elle est fermée actuellement.

Elle faisait partie des services des espaces verts.

M. AIT-OUARAZ : Il y avait eu effectivement des plaintes de riverains. Le bruit, les odeurs gênaient le voisinage.

M. le Maire : Le rapport a été communiqué.

Il est pris acte de la communication du rapport.

34 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'espère que Mme Cottenceau ne donnera pas la parole à M. AIT-SAID parce que si l'on parle du funérarium comme il parle de la ferme, j'aurais un mauvais sort.

Il y a des dérapages dans ce conseil municipal.

Il est pris acte de la communication du rapport.

QUESTIONS ORALES

Mme CHARRIER : Ma question porte sur le collège Descartes.

Ce collège a subi une inondation spectaculaire lors des intempéries de la nuit du 11 juin, inondation qui a suscité des travaux de pompage pendant plusieurs jours. Les dégâts sont considérables. Le sous-sol a été totalement inondé. Tout le système électrique, le chauffage, la cantine ont été détériorés, ce qui a entraîné la fermeture totale de l'établissement.

Sur le plan pédagogique, des solutions d'urgence ont été trouvées principalement pour les élèves de 3^{ème} et nous remercions les enseignants qui ont poursuivi leurs cours avec les moyens du bord, La Principale d'Anne Frank qui a accueilli certains élèves sur des créneaux disponibles ainsi que la proviseur du lycée Descartes qui ouvre actuellement les portes du lycée pour l'actuelle tenue du brevet des collèges.

Mais plusieurs questions se posent.

❶ Le collège sera-t-il en état de fonctionner à la rentrée 2018 ? Les parents d'élèves s'inquiètent car ils craignent que, vu l'importance des travaux à effectuer, ce ne soit pas le cas et qu'en septembre les élèves soient dispatchés en urgence sur les autres collèges de la commune ?

❷ Cet établissement n'aurait-il pas été construit sur une zone inondable ? Si tel était le cas, comment expliquer que le permis de construire ait été accordé ?

❸ Quelles solutions vont être mises en œuvre pour qu'à l'avenir une telle catastrophe ne se reproduise pas ?

Je sais que le collège relève du Conseil départemental mais vous vous êtes sans doute, Monsieur le Maire, inquiété à ce sujet et Mme Bergerol qui siège au Conseil départemental va sans doute nous éclairer sur ce sujet préoccupant.

Mme BERGEROL : Il y a eu une inondation dans le reste de la ville. Ce sont les sous-sols qui ont été inondés en effet avec des dégâts sur les véhicules des personnels qui les garaient là.

En effet, les armoires électriques ont aussi été détruites, ce qui rendait inutilisable le collège dès le lendemain. Sur place, le lendemain, tout l'après-midi j'étais auprès des équipes. Il semble que ce soit le ru de Rungis qui soit sorti de son lit et ait cassé les portes du sous-sol et fait irruption et inondé. Il y avait beaucoup plus qu'un mètre d'eau dans les sous-sols.

Je ne vois pas d'autres solutions que le collège rouvre à la rentrée ; je ne vois pas trop où l'on mettra les autres élèves puisque tous les collèges sont complets. Bien sûr qu'il rouvrira à la rentrée, bien sûr qu'une solidarité s'est faite entre le collège et le lycée tout proche. De même pour inscrire les nouveaux élèves puisqu'ils font une démarche. Les parents sont venus inscrire leurs enfants. Le personnel du collège a été hébergé au lycée.

Pour que cela ne se reproduise pas, j'ai envie de botter en touche pour que le climat ne change pas trop, qu'il arrête de pleuvoir. Ce n'était jamais arrivé, tous les 50 ans...

En amont, cela peut être construire des bassins de rétention. Il y a un projet du département depuis plusieurs années plus haut dans Antony. Cette zone non inondable n'ayant jamais été inondée n'était pas inondable. Tout dépend de la puissance de la pluie. Une zone non inondable peut le devenir.

Mme COTTENCEAU : Il est tombé 71 mm, c'est-à-dire la valeur d'un mois en 24 heures.

Mme BERGEROL : On pourrait suggérer que les armoires ne soient pas aux sous-sols.

Cela n'a pas été la seule avarie depuis que ce collège a été construit.

M. le Maire : D'autres questions ?

Mme DELPECH : C'est une question au nom des deux groupes Antony avec vous et Antony à gauche.

Concernant l'école maternelle La Fontaine, vos services certainement ont les mêmes chiffres que la directrice de l'école maternelle La Fontaine : 150 élèves à ce jour sans compter les arrivées probables pendant l'été ou en cours d'année comme cela a été le cas cette année.

Or, une fermeture de classe est envisagée ce qui ferait grimper à 30 le nombre d'élèves par classe.

De plus, deux enfants en situation de handicap sont présents ayant besoin d'une attention particulière et cependant sans l'aide d'une AVS pour l'instant. Comptez-vous entreprendre une démarche auprès de l'académie pour que la situation soit examinée avant la fin de l'année, un recomptage le jour de la rentrée étant toujours une perturbation de plus pour les élèves et l'équipe éducative. On a eu une réponse aujourd'hui de l'académie comme quoi le recomptage aurait lieu.

M. le Maire : Il y aura un recomptage comme d'habitude.

Mme DELPECH : Vous ne pouvez pas insister ?

M. le Maire : On a déjà suffisamment discuté de cette affaire. Il y aura un recomptage et on verra. On verra le nombre réel qu'il y aura à la rentrée.

Mme HAGEL : 30 enfants en maternelle, ce n'est pas trop ?

M. le Maire : Quand j'étais en maternelle, il y avait 40 enfants.

Mme DELPECH : Les temps ont changé.

M. le Maire : Ce n'est pas une école difficile.

Il faut libérer les places pour les écoles qui sont en REP pour pouvoir être par 12 par classe là où c'est difficile. Là où c'est facile, il n'y a pas de problème.

Mme DELPECH : J'ai une deuxième question concernant la même école.

Madame Quinzin qui était au conseil d'administration a dit que si l'on passait à 5 classes il y aurait, comme c'est le cas à Antony, 4 ATSEM, c'est-à-dire une ATSEM de moins que le nombre de classes. Si les classes sont à 30 ce n'est pas possible que vous supprimiez encore en plus de la sixième classe une ATSEM avec 30 élèves par classe et 2 enfants handicapés.

M. le Maire : Si, on supprimera.

Actuellement, combien y a-t-il d'ATSEM ?

Mme DELPECH : Il y a 6 classes et 5 ATSEM.

M. le Maire : Quand il y a 28 enfants par classe, il ne faut pas d'ATSEM et à 29 il en faut... On verra cela.

Mme DELPECH : Non, cela fait 30.

M. le Maire : Même 30. Quelle différence entre 28 et 30 ?

Il y a beaucoup d'écoles où ils sont à 28 par classe et là vous admettez qu'il y ait moins d'ATSEM quand il y a 28 par classe que lorsqu'il y a 30. Franchement, 2 de plus ou 2 de moins...

Mme DELPECH : C'est l'inverse, je voudrais que l'on garde le nombre d'ATSEM avec le nombre de classes.

M. le Maire : S'il y a quatre classes en moins à la rentrée prochaine, c'est parce qu'il y a aussi beaucoup d'élèves en moins globalement sur la ville. C'est la chute démographique. On a connu une hausse démographique au cours des 10 dernières années. On est maintenant en chute démographique. C'est le cas dans tous les Hauts de Seine et même en France. On verra sur Antony, a priori, il y aura une

chute démographique et vous n'aurez certainement pas les 150 élèves attendus.

A chaque rentrée, je m'aperçois qu'il y a moins d'élèves que prévu. Il y aura un recomptage et on verra.

Y-a-t-il d'autres questions ? (Non)

Donc, merci beaucoup.

La séance est levée à 00 h 45.